

ABONNEMENTS

PAR ANNÉE :

CANADA \$ 1.00

ETATS-UNIS . . . \$ 1.50

Payable d'avance.

LE BIEN PUBLIC

3, Rue Hart, 3

TEL. BELL 640

Casier Postal 180

La Compagnie "Le Bien Public" Editeur-Propriétaire.

EDITION HEBDOMADAIRE

Deux sous le Numéro

"Le Temps des Fêtes"

Avec la solennité des Rois se termine, à proprement parler, le "temps des fêtes". Sans doute que se continuent durant le carnaval les joyeuses réunions; mais pour les joies intimes de la famille, les vraies fêtes de famille vont de Noël aux Rois. A la ville, et surtout à la campagne, nos mœurs ont conservé pieusement la tradition qui veut qu'aux grandes époques de la Noël et des premiers jours de l'An nouveau, tous les rameaux épars se groupent plus étroitement autour de la souche familiale; c'est en se retremant à la source d'une commune affection que la grande famille canadienne veut puiser la force d'accomplir à tâ he que marque la nouvelle année.

Un de nos artistes canadiens a tracé dans un tableau l'idée vraie, et sublime dans sa simplicité, qui anime ces groupements de notre race autour de l'âtre ancestral. Le dessin représente un beau vieillard de chez-nous dominant, au matin du premier de l'an, la bénédiction à son fils et à ses petits enfants. Vêtu de la chaude étoffe du pays, les pieds chaussés des traditionnels souliers de cuir mou, le grand-père, le vrai chef de famille, dans un geste superbe promène sa main bénissante sur le groupe nombreux agenouillé à ses pieds. Il y a là le fils et la bru; tous deux n'ont pas pris le temps de dénouer capots et châles malgré la douce menace du poêle à trois ponts que l'on devine rayonner sa bonne chaleur: le premier mouvement a été de demander au père de bénir leur joie d'aimer et de vivre. Tout autour des époux sont les enfants; pendant que les plus âgés traquent gravement le signe de la Croix, les tout petits courbent la tête sous la bénédiction qui passe, mais taquinent en même temps la belle poupée neuve et le cheval de bois.

Au dernier plan nous voyons la grand-mère qui porte avec un soin infini le dernier né; il y a un reflet de jeunesse dans cette vieille figure qui sourit au poupon. Sans doute que dans la grande salle de cette maison de campagne où tout reluit de propreté, où les catalogues neufs sentent bon, à la voix grave de l'aïeul qui bénit se mêle en même temps le gazouillis charmant du petit-fils: c'est à la fois, sous le toit hospitalier, le passé et l'avenir. Ce tableau a le grand mérite d'être d'une réalité parfaite pour qui connaît nos mœurs canadiennes, et pas un de nous ne peut dire en le contemplant: j'ai déjà vu cette scène là.

Nous ne demandons qu'une chose, c'est que ce tableau simple et vrai de nos mœurs canadiennes demeure vrai toujours et pour nos enfants et pour nos petits-enfants. Il est le symbole de ce qui fait la force d'une race: la croyance en Dieu et le respect de l'autorité paternelle. Et le "temps des fêtes" qui ravive l'expression de ces deux traditionnelles affirmations canadiennes, ne peut avoir que de salutaires résultats.

JOSEPH BARNARD.

Le Triomphe de la Prohibition Et sa Conséquence Nécessaire

Le triomphe de la prohibition ici doit avoir une suite nécessaire, et une suite favorable à l'idée exprimée par la majorité de nos concitoyens. Autrement, toute l'organisation, tout le travail pénible, toute la campagne d'éducation populaire qui ont précédé la votation, et mené à bien une cause qui à certaines heures paraissait problématique, auraient été faits en pure perte. La prohibition votée, n'est pas tout; c'est la prohibition appliquée, et rigoureusement appliquée qu'il s'agit maintenant de réaliser.

Or pour que cette prohibition soit appliquée, il nous faut dès à présent réduire à l'impuissance toutes les hostilités qui se dressent contre la mise en force du règlement. De ces hostilités, la plus importante, et la plus à craindre, nous vient du Conseil. Notre Conseil de ville, en corps, sauf l'échevin Beaulac, a combattu ouvertement le règlement de prohibition. Les contribuables savent jusqu'à quel point le Conseil n'a pas hésité à jeter toute notre organisation municipale en travers de la libre expression de la volonté populaire. Ces choses sont connues suffisamment aujourd'hui.

Depuis la votation du règlement, le même Conseil s'adresse à la Législature pour en obtenir le droit de passer outre la volonté des contribuables, et continuer quand même le régime des buvettes d'hôtels. Cet amendement projeté, comme tous les autres amendements dont nous avons déjà parlé, a été adopté par un vote du Conseil; l'échevin Beaulac votant contre. Seul contre tous! nous félicitons une fois de plus M. Beaulac d'avoir très à-propos dégagé sa responsabilité. En tout ceci, le maire Tessier a fait le mort; comme d'habitude.

Il est donc clair que le public doit lui-même prendre en main le soin de ses intérêts, et se charger de faire res-

pecter ses volontés, et cela, contre ses propres mandataires élus pour le servir. Il est clair aussi que l'application stricte de la prohibition ne peut être espérée d'un Conseil qui s'emploie à obtenir de la Législature la permission de passer outre en mai prochain. Et la seule conséquence de tout ceci, c'est que tous les échevins hostiles à la prohibition doivent disparaître du Conseil. C'était, du reste, l'impression générale au lendemain de la votation. Cette impression existe toujours, et aujourd'hui plus que jamais.

Actuellement, et pour cette seule raison d'hostilité à la prohibition, le moyen de mettre dehors ces échevins crampons n'existe pas. Un groupe de concitoyens a donc résolu de s'adresser à la Législature pour en obtenir le remède devenu absolument nécessaire. Un projet de loi a été déposé à cet effet. Le Bill des citoyens demande la réduction du terme du maire et des échevins de quatre à deux ans; l'élection des échevins par le peuple, et non par le Conseil; le référendum sur toute décision qui ne paraît pas respecter la volonté de la majorité des contribuables; finalement le droit de révoquer le, ou les échevins ou maire dont la conduite au Conseil devient diamétralement opposée au vœu de la majorité des contribuables. A propos de cette dernière mesure, disons simplement que si nous avions actuellement cette faculté de révocation, tous les bonshommes du Conseil qui se moquent si copieusement de la prohibition votée par la majorité des citoyens, iraient à la porte dans moins de trente jours.

Pour la meilleure administration de nos affaires, et pour le respect dû à la volonté justement exprimée des contribuables, il est donc de l'intérêt de tous que les mesures proposées soient adoptées par la Législature.

J. B.

A nos abonnés

Nous prions nos abonnés de la campagne de nous signaler les retards qu'ils pourraient constater dans la distribution du journal. Des plaintes nous arrivent d'un peu partout et depuis assez longtemps. Louiseville et Yamachiche, par exemple, n'avaient pas encore reçu "Le Bien Public" le dimanche après Noël. Le deux janvier un paquet de journaux adressé aux

Chûtes Shawipigan, revient au Bureau de Poste sans qu'on sache pourquoi. Souvent dans les localités desservies par le C. P. R., notre journal est distribué le samedi ou le lundi, après avoir été se promener à Montréal ou à Québec. Il y a dans cette manière de faire une négligence évidente, et nous allons prendre les moyens de faire cesser ces abus.

En règle générale, tous nos abonnés du district devraient recevoir le journal le vendredi.

Départ de Mgr Arcand

ELECTION D'UN NOUVEAU SUPERIEUR

La Corporation de notre Séminaire faisait mardi soir le 4 janvier l'élection d'un nouveau Supérieur, élection nécessitée par le départ de Mgr Léon Arcand, Protonotaire Apostolique qui entre dans une communauté.

M. le chanoine Louis Chartier, Directeur des ecclésiastiques, a été nommé Supérieur, M. l'abbé Joseph Gélinas, professeur de Rhétorique, a été nommé Préfet des Etudes.

Aux deux nouveaux titulaires nos chaleureuses félicitations.

Sanatorium exempt de taxes

Contrairement à l'étroussée d'esprit que nos échevins d'ici viennent de manifester à l'égard du Sanatorium en demandant à la Législature de le frapper d'une taxe de deux cents piastres, la municipalité du Cap a décrété exempt de taxes pour vingt ans le nouveau Sanatorium DeBlois qui sera construit là sous peu.

Les citoyens du Cap donnent par là une haute idée de leur initiative bien entendue, et de leur esprit civique. Notre spiritueux Conseil ne ferait pas mal d'aller villégiaturer un peu de ce côté.

C. O. C.

Les membres de la C. O. C. sont priés d'assister dimanche le 9 courant à l'assemblée annuelle de cette société à 2 hrs et ½ de l'après-midi.

Les questions qui seront étudiées sont si importantes que tous les membres doivent être présents. On procédera aussi à l'élection des officiers pour l'année courante.

Henri J. Janvier
Secrétaire Général

Ceux qui reviennent de l'Internationale

Nous reproduisons ailleurs, dans notre édition d'aujourd'hui, une lettre au cours de laquelle M. Philéas Ferland, ouvrier-mineur de Thetford, expose les raisons qui l'ont amené à quitter les rangs de l'Union Internationale des Mineurs-Unis d'Amérique.

Si les quelques ouvriers de Québec qui s'illusionnent encore sur le compte de l'Internationale se donnent la peine de la lire, ils sentiront peut-être eux aussi, le besoin de faire "une descente au fond de leurs consciences d'ouvriers catholiques" et la pensée leur viendra, espérons-le, de se demander, à leur tour, si elle est bien sûre, la voie dans laquelle ils se sont engagés et s'ils méritent vraiment quelque confiance, les chefs—dont la plupart sont des franc-maçons notoires et des anticléricaux haineux—entre les mains desquels ils ont placé la protection et la défense de leurs intérêts professionnels.

Aussi bien, cette lettre d'un homme dont la sincérité ne peut être mise en doute, elle dit tout ce qu'il faut pour ramener dans le droit chemin ceux d'entre les travailleurs—et ils ne sont pas rares—qui se sont trompés de route parce qu'il leur a manqué un peu de lumière pour y voir davantage et qui ne se seraient jamais fourvoyés comme ils l'ont fait si, dans le temps, ils avaient eu sous les yeux les informations que cette lettre leur apporte.

Ce que M. Ferland dit, dans sa lettre, à ses frères, les ouvriers de Thetford, le voici, en un court résumé: L'Internationale nous trompe, quand elle se prétend neutre en religion; en réalité—et les preuves n'en manquent pas—elle est ennemi de la religion catholique que je pratique.

L'Internationale insulte à mon patriotisme, quand elle déclare que "l'ouvrier n'a pas de pays".

L'Internationale met à sa tête des chefs qui professent l'athéisme, qui se cachent des gouvernements: je ne puis confier mes intérêts ni mon argent à ces hommes-là qui ne me fournissent aucune garantie morale. L'Internationale a de tels règlements et elle est si insaisissable devant la loi que les deux-tiers de ceux qui s'attendent au paiement des bénéfices pour l'obtention desquels ils ont contribué largement, ne reçoivent rien du tout sous le facile prétexte "qu'ils ne sont pas en règle" avec leur Union. L'Internationale! Elle fait servir mon argent à toutes sortes d'œuvres qui réprouvent ma religion, le droit naturel et la loi humaine: bien des évé-

nements, dont le souvenir est encore dans toutes les mémoires, le démontrent surabondamment.

Et quand je vois son président se comporter comme il vient de le faire dans l'imbroglio du Mexique; appuyer le bandit Carranza, franc-maçon, persécuteur de l'Eglise catholique, grand massacreur de prêtres et insulteur de religieuses, je ne puis endurer plus longtemps de rester sous la gouverne d'un pareil scélérat et... je m'en vais.

Je m'en vais où le Pape, les Evêques et les prêtres,—toute l'Eglise enseignante—me disent d'aller: à l'Union Catholique.

Et j'espère que ceux qui en ont assez d'entendre Arcand et Cie calomnier l'Eglise et vilipender les prêtres, et de les voir baver sur tout ce qui est saint et sur tous ceux qui ont de la vertu y viendront avec moi ou après moi.

Et je supplie qu'on ne se laisse pas arrêter par cet autre mensonge effronté, à savoir que l'Internationale toute seule peut protéger le travailleur.

Est-ce qu'elle protège ma foi, l'Internationale? est-ce qu'elle défend mon esprit contre l'erreur? mon cœur et ma conscience contre des orientations et des pentes dangereuses? Quels sentiments si précieux a-t-elle mis dans mon âme?—Certes, ce n'est pas sa faute si, à ces divers points de vue, je ne suis pas une ruine complète.

Et quand viendront les grèves qu'elle commande, sans que j'aie à y dire un seul mot, il se passera ici, ce qui s'est passé ailleurs nous en sortirions avec plus de haine contre nos maîtres et moins d'argent dans nos poches.

Et quand ce sera le chômage forcé, l'Internationale renouvellera ici son exploit de l'hiver dernier, envers les charpentiers-menuisiers de Montréal incapables, faute d'ouvrage, de solder leurs contributions mensuelles: après trois mois de ce régime, au moment où nous aurions eu besoin de secours protecteur, elle nous mettra à la porte et il nous restera... le pavé.

Il n'y a rien de pratique comme de raisonner avec son esprit, surtout avec son esprit de foi.

Quand on a eu la loyauté de s'astreindre, comme cet ouvrier consciencieux dont nous avons résumé les sages réflexions, à ce travail coûteux, nous nécessaire en certains cas il arrive parfois qu'on se trouve le courage de briser des chaînes que l'on déteste et que l'on maudit en silence et alors... la vérité rend, une fois de plus, la liberté à qui ne l'avait pas.

Privilege intelligent

Dans sa séance du 3 janvier 1916 Monsieur le Maire et les conseillers municipaux du Cap de la Madeleine, ont à l'unanimité accordé à la Compagnie le "Sanatorium des Trois-Rivières Incorporée" une exemption de taxes pour vingt années.

Depuis longtemps on accusait d'idées arriérées nos concitoyens de l'autre bord du St-Maurice. L'acte récent prouve au contraire, que sans avoir ressenti les bienfaits du Sanatorium, les édiles du Cap comprennent et les avantages que les malades retireront de cette mesure, et les profits financiers que leur propre municipalité percevra de cet encouragement.

Un Sanatorium-Hôtel n'est pas un hôpital, il n'est pas non plus un hôtel. Il a les précieuses qualités de l'un et de l'autre, sans en avoir les inconvénients. Là, on y guérit, mais on n'y sent pas le chloroforme, ni l'atmosphère de l'hôpital si nuisible au rétablissement des malades nerveux. Les touristes y sont reçus également, c'est vrai, mais leur présence y est voulue, et pour augmenter les ressources, et pour égayer les malades, qui plus qu'ailleurs ont besoin de distractions.

Les touristes en grand nombre viendront au Cap de la Madeleine à l'annexe du Sanatorium-Hôtel. Là, ils trouveront les bénéfices s'une station thermale moderne; ils y laisseront par contre leurs dollars qui viendront enrichir les citoyens du Cap. Cette municipalité par le privilège récent accordé, perd quelques piastres de taxes par année, elle en récoltera plusieurs milliers; il y a plus: elle imite l'initiative des villes les plus progressives des Etats-Unis, (Battle-Creek Mount-Clemens etc.) où les Sanatorium-Hôtels sont exemptés de taxes, considérés à bon droit comme d'intérêt public au premier chef. Nous félicitons donc le Conseil municipal du Cap de la Madeleine de son acte intelligent, et nous espérons qu'il aura des imitateurs.

In Memoriam

MASKINGONGE

Après plusieurs mois de cruelles souffrances endurées avec une résignation toute chrétienne, Madame Alexandre Doucet—Oliva Lavallée—est décédée à l'âge de quarante et un ans, le 30 décembre, en sa résidence à Maskinongé. Mère de cinq enfants Louis-François, Rogation, Olympe, Pierre Paul et Olivaint, ce dernier seul lui survit.

Mme Doucet était l'une des sept filles de M. Louis Lavallée de St-Norbert. Lui survivent: deux frères, M. Louis Lavallée, membre du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, St-Guilhem, et M. J. Arsène Lavallée de Montréal. Elle était la sœur des Sœurs M. Olive, Olive, Rogation et Donatien de la Providence, et la tante de Sœur Louis-de-France de la même communauté, et de M. l'abbé Donat Lavallée du séminaire de Nicolet.

Dans l'ombre de l'humilité, Mme Doucet a pratiqué les vertus chrétiennes et sociales qui en ont fait une bonne épouse et une excellente mère. Ses parents et amis rendent témoignage de sa piété, de sa prudence et de sa charité. Elle a montré du zèle pour la cause de la tempérance, dont la croix était le plus cher ornement de sa maison. Cette précieuse croix, aux funérailles, fut déposée sur son cercueil et saluée avec un profond respect. Puisse la croix de tempérance faire l'honneur de tous les foyers chrétiens!

La mort de Mme Doucet a coïncidé avec celle de son cousin germain, M. Paul-Oscar Lavallée, avocat de la cité de Montréal.

M. le chanoine Béland, assisté de ses deux vicaires a célébré solennellement l'office divin. La chorale de la paroisse à laquelle s'étaient joints les neveux de la défunte: M. J. N. P. Olivier de Montréal et M. Ubald Lincourt de St-Barthelemi, exécuta la messe des morts harmonisée, avec un grand succès. Parents et amis voudront bien acorder à la regrettée défunte un souvenir dans leurs prières.
R. I. P.

Une école de chant aux Trois-Rivieres

La récente visite de M. Plamondon à Trois-Rivières, quoique de très courte durée, paraît avoir été féconde en heureux résultats. Son projet de fonder ici une nouvelle succursale de son école de chant, a rencontré partout le meilleur accueil et M. Plamondon a exprimé à un représentant du "Bien Public" sa satisfaction très grande de l'encouragement qu'on lui assure de toute part. L'initiative de ce professeur en fait de matière artistique s'est depuis longtemps affirmée en maintes occasions. Nous ne saurions trop souhaiter que ses espérances se réalisent et que notre population, si portée aux choses artistiques profite des avantages que comportera l'établissement ici d'une école où se donnera un enseignement vocal moderne vraiment sérieux et répondant à un besoin souvent exprimé par ceux qui s'intéressent à l'avancement musical de notre ville.

A Shawinigan et à Grand-Mère où il s'est aussi rendu, M. J. Plamondon a recueilli les mêmes assurances et nul doute qu'il lui viendra une assez nombreuse clientèle de ces villes voisines où il n'est pas moins avantageusement connu par la réputation d'élèves de son école qui y ont chanté, ainsi que lui-même, avec un succès considérable.

C'est Monsieur Chs D. Hébert Jr. de la Chorale de Trois-Rivières qui s'est chargé de recueillir toutes demandes de renseignements qui pourront lui être faites par les intéressés à son adresse de la rue Laviolette.

Si vous avez besoin d'une cravate, d'un collet ou d'une chemise, allez chez Bondy & Beaulac, coin Bonaventure et Ste-Marie.

M. Arthur Beaudoin, Importateur nous transmet une lettre de France venant du Lieutenant M. Louis Bollée de Orléans France, l'un de ses patrons de la célèbre Fonderie de Cloches de Orléans France dont il est le représentant exclusif pour le Canada; cette lettre fait honneur aux soldats Canadiens qui sont au front.

Aux Armées 10 décembre 1915

Monsieur, A peine avions nous entamé des relations qui promettaient d'être aussi intéressantes qu'agréables, qu'elles furent brutalement interrompues par la lâche agression des boches allemands, contre qui, dans un magnifique élan, se liguaient bientôt toutes les nations pour qui la Droiture et l'Honnêteté n'étaient pas des vains mots; et parmi ces nations, le Canada, se rappelant qu'il avait été français était en première ligne; aussi est-ce avec un vif plaisir que j'ai rencontré les Canadiens, vos compatriotes, les nôtres, pourrais-je dire.

Il y a un an je vous exprimais l'espoir d'être rentré dans mes foyers pour l'année suivante: cet espoir a été déçu. Mais en compensation, la confiance dans le succès final des armes des alliés, mises au service de la Liberté et de la Justice n'a fait que croître, et plus que jamais nous sommes tous convaincus que la Victoire couronnera nos efforts. En aurions-nous jamais douté que les moyens mis en œuvre par nos ennemis, leur obstination à parler de paix, nous auraient rendu le courage, Dieu merci, nous l'avons.

Au seuil de cette nouvelle année, qui sera celle de la Victoire, sans doute, je vous renouvelle, Monsieur, pour vous et tous les vôtres, les vœux que je vous adressais il y a 12 mois, et je vous prie de croire aux meilleurs sentiments de votre tout dévoué.

Louis Bollée
Sous-Lieutenant Commandant la 8e Section de Munitions
du 114 Régiment d'Artillerie Lourdes
Secteur Postal 141. France.

Almanach des Trois-Rivieres

Nous recevons un exemplaire de l'Almanach des Trois-Rivières publié par M. J. A. Charbonneau. Cette publication intéressante compte déjà cinq ans d'expérience, et contient, comme par le passé, des faits intéressants concernant Trois-Rivières, et une foule de renseignements utiles.

La livraison de cette année contient en plus que celle des années dernières une intéressante étude sur les fondateurs de notre ville par Benjamin Sulte. Elle contient aussi la longue liste des octogénaires trifluviens; cette nomenclature sera lue avec un vif intérêt. Nous constatons que madame veuve Alarie a atteint cent ans, et que du reste le record de longue vie est atteint par les femmes. M. Louis Dubois qui est en tête de la liste chez les hommes a 95 ans, lorsque quelques unes de ces dames accusent bravement leurs 97 ans.

L'Almanach des Trois-Rivières se vend 15 sous, chez l'éditeur, et chez tous les libraires.
Merci de l'envoi.

AVIS

AVIS public est par le présent donne que Joseph Barnard, avocat, J. Israël Lafontaine, Agent, Thomas Bounival, Courtier, Napoléon Lamy, Bijoutier, Willie Narcisse Godin, Médecin, Anselme Dubé, Entrepreneur, Charles Bourgeois, Avocat, et un grand nombre d'autres, tous électeurs et contribuables de la cité des Trois-Rivières, demanderont à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, la passation d'une loi amendement la charte de la dite cité aux fins d'obtenir la réduction du terme du Maire et des Echevins de quatre ans à deux ans; l'élection des échevins par le peuple au cas de vacances dans le Conseil; le droit de révoquer, dans certains cas, le Maire et les Echevins avant l'expiration de leur terme d'office; le droit de soumettre à l'approbation des électeurs municipaux, par voie de référendum, toute décision du Conseil.

Les Trois-Rivières, 22 décembre, 1915.
CHARLES BOURGEOIS,
Procureur des Requérants.
41.23-12

Département d'Épargne

4% INTERET de QUATRE pour cent alloué sur Dépôts. 4%

P. E. PANNETON & FILS, Banquiers, TOIS-RIVIERES, Qué.

COIN DES JEUNES

A. C. J. C.

Publié par le Comité Régional Trifluvien, Section de publicité.

5IEME ANNÉE.

No. 9

1916

Une nouvelle année vient de s'inscrire au calendrier. Epoque de bons souhaits pour l'avenir. Heure particulièrement propre à la revue du passé.

Aux lecteurs du "Coin des Jeunes", nous prions le Sacré-Cœur, patron de notre association, d'accorder le bonheur et la paix.

Tous nous aspirons et sans cesse vers le bonheur. Dans les honneurs, dans le plaisir, dans le travail, en toutes nos actions, nous cherchons le bonheur. Notre vœu le plus ardent est que chacun de nos amis, chacun des membres de notre association cherche avant tout le vrai bonheur le bonheur absolu, suprême, le bonheur de l'au-delà. Le bonheur de ce monde est subordonné à celui-là.

Nous souhaitons aussi à tous la paix. C'est le souhait que faisait en la première Noël au monde le Seigneur par ses anges: "Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté." Paix intérieure et paix extérieure. Paix avec soi-même, paix avec les autres. Ce doit être encore notre prière. En ces années de guerre et de deuil prions Dieu de nous donner la paix régénératrice. Implorons-le de mettre un terme à tant de meurtres et d'abominations.

Le Jour de l'An nous prend au plus intense de nos travaux. Notre année de travail commencée en septembre est à moitié parcourue et le programme de nos études est élaboré, entamé.

Il ne peut-être de meilleur temps de jeter un regard en arrière. L'année 1915 marque pour notre Union Régionale une ère remarquable de progrès.

Le premier événement important pour nous fut la deuxième retraite fermée des jeunes au Cap de la Madeleine en mai dernier. Doublant leur nombre, les retraitants cette fois se chiffraient à seize jeunes gens de la ville et du diocèse. L'œuvre est désormais fondée, et grâce à elle, l'Association voit maintenant son avenir assuré chez nous. Elle constitue pour nos groupes, le mode le plus efficace d'un solide recrutement.

Peu de temps après les groupes de la région débattaient en Conseil Régional la question du jour: la propagande. Le temps est venu de préciser notre action dans le diocèse et d'entreprendre la fondation de cercles ruraux. Monseigneur notre Evêque qui veille avec un soin tout paternel sur notre jeune Association, connaissant la générosité et l'esprit d'apostolat des RR. PP. Oblats, a appelé en août le R. P. A. de Ch. Francœur à diriger l'Union Régionale. Tout de suite nos groupes, et surtout le Comité Régional reprennent une vie nouvelle.

Dépensant une activité et un zèle d'apôtre notre Annuaire-directeur, se met sans retard à parcourir nos campagnes et bientôt on voit fleurir les groupes Cloutier de Champlain, Saint-Anne de Yamachiche, St-François de Sainte-Ursule, Notre Dame des Trois-Rivières et Louis-Edouard Bois de Maskinongé. Le Comité voit son travail doublé. Des sous-comités s'organisent, sous-comités de propagande, de publicité et d'organisation, nos cadres brisés par le départ de plusieurs membres pour l'étranger se reforment de nouveau, et c'est avec une organisation plus forte, une union plus étroite entre des groupes deux fois plus nombreux, un esprit plus imprégné d'amour de l'œuvre que nous entrons dans l'année 1916.

Il faut assister à nos assemblées de Comité, les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois, à nos réunions hebdomadaires de sous-comités, et aux séances bimensuelles de nos groupes, suivre le travail constant et déjà considérable des membres du Comité, et de nos officiers de cercle pour comprendre un peu l'utilité de notre Association et la vie intense de son organisation. Pour ceux qui la voit à l'œuvre tous les jours il est facile de réaliser qu'elle pour-

suit le but de ses fondateurs et qu'elle répond bien aux espérances qu'elle avait justement fait naître. Elle forme des hommes d'action, des hommes éclairés, dévoués, habitués à la vie du bien organisé.

L'Association de la Jeunesse a pris aux Trois-Rivières en 1915 un essor jusqu'ici inconnu. Puisse ce succès augmenter notre confiance dans l'excellence de cette œuvre, et donner à notre dévouement pour elle un regain de vigueur. Espérons que 1916 verra l'affiliation prochaine des cinq cercles nouvellement fondés, et la fondation et ensuite l'affiliation de cinq autres groupes. Espérons que bientôt notre ville, centre de l'Union Régionale, comptera autant de cercles que de paroisses, maintenant dans l'Association le rang qu'elle doit garder toujours de ville catholique et française.

MAURICE GELINAS,
Président de l'U. R. T.

La vie de l'Union Régionale

AU COMITE

Le Comité Régional travaille toujours à la grande œuvre de la Jeunesse. Ses membres ne peuvent évidemment consacrer tout leur temps à l'association, mais à juger du travail accompli par quelques-uns on dirait vraiment qu'ils le font.

Tous sont dévoués à la cause et se font un devoir d'assister aux séances régulières. A celle du 22 décembre, le Rév. Père Francœur O. M. I., annuaire de l'U. R. T. était présent.

Le président, Maurice Gélinas, a été rendre visite au groupe Notre-Dame. Il a constaté que ce cercle de jeunes progresse beaucoup.

La prochaine Convention, réunion du Conseil Régional, aura lieu en février prochain...

Groupe Notre-Dame

LES TROIS-RIVIERES

A une assemblée du Conseil, tenu le 30 déc. 1915 il a été discuté plusieurs questions. Entre autre celle de nommer un délégué pour aller à Yamachiche le 4 janv. prochain afin d'assister à une séance intercirculaire que le groupe Ste-Anne est à organiser.

Le camarade Wilbrod Belleville est chargé d'y aller.

Wilbrod Belleville,
Secrétaire

Groupe Louis Ed. Bois

MASKINONGE

A une assemblée régulière tenue le 27 décembre 1915, le groupe L. Ed. Bois de Maskinongé a décidé que les membres fassent dans leur paroisse la collection de vieux livres français qui devront être envoyés à nos petits frères opprimés d'Ontario. Les membres ont appris la triste nouvelle, que leur ami et dévoué annuaire M. l'abbé J. Paquin sera absent pour plusieurs semaines.

J. Desjarlais,
Secrétaire

La communion par roulement

Le comité régional propose à ses nouveaux groupes l'étude d'un projet de communion par roulement. C'est un mode de communion suivant lequel chaque groupe de l'A. C. J. C. serait représenté quotidiennement à la Sainte Table par un de ses membres, à tour de rôle. De cette manière chaque groupe prend part aux avantages de la communion quotidienne par l'entremise d'un de ses membres communiant à l'intention de tous.

Dans plusieurs groupes cette communion par roulement est établie et produit d'excellents résultats. Et il est à souhaiter que tous les groupes secondent un si bel élan.

Le comité d'organisation est à faire une liste des membres appartenant aux différents groupes dans le but de constater si le projet est réalisable pour les nouveaux cercles et dans quelque temps il vous fera savoir le résultat de ce qu'il a constaté.

L'A. C. J. C. et les vocations

M. Louis Préfontaine du Cercle "La Salle", Longueuil (Section des Anciens) vient de quitter le monde pour entrer chez les Frères des Ecoles Chrétiennes. M. Préfontaine après un cours brillant au collège de Longueuil, et deux années d'études à l'Ecole Polytechnique (Arts décoratifs) renonce à un avenir où lui souriait le succès, pour consacrer au service de Dieu un talent remarquable. A notre ancien camarade en l'A. C. J. C. nous souhaitons bonheur et persévérance.

Le 18 janvier

Séance à l'Académie sous le patronage du Cercle Lavendrye, par un groupe d'amateurs-artistes de Montréal et de Longueuil (Groupe "La Salle" de l'A. C. J. C.)

On y jouera "La Gagnotte" de E. Labiche.

Manière de Décatalogue

1o Si tu ne sais pas répondre aux objections courantes et exposer les vérités essentielles de la foi, ne compte pas faire le bien.

2o Si tu ne sais pas le premier mot des grands problèmes sociaux qui agitent les contemporains, tu perds ton temps.

3o Si tu ne connais pas très bien les fondements du catholicisme, tu auras beau publier la vérité, le premier menteur venu te confondra.

4o Mieux vaut une volonté éclairée et ferme que mille intelligences peu équilibrées, encore que très instruites.

5o Mieux vaut un principe bien compris que mille idées chaotiques et confuses.

6o Mieux vaut commencer à temps que d'être pressé pour finir.

7o Mieux vaut aller au pas vers le certain qu'au galop vers l'incertain.

8o Mieux vaut penser à demain que de s'attarder inutilement au passé.

9o On apprend beaucoup en réfléchissant. On n'apprend pas moins en agissant.

10 Les maux extérieurs sont peu de chose pour peu qu'on prenne ses précautions, et surtout qu'on se corrige de ses défauts intérieurs.

GABRIEL PALAU, S. J.

"Le Catholique d'Action"

A vous jeunes gens

Je crois avoir montré que ce dont la cause religieuse et la cause sociale ont le plus besoin, ce sont précisément des gens tout disposés à se compromettre pour elles: on n'est pas apôtre à moins.

Ayez donc à cœur de justifier tous les espoirs que l'on veut bien mettre en vous. N'allez pas, après quelques années passées dans l'Association de la Jeunesse, forfaire à vos engagements, et vous éloigner du rang que vous avez pris avec tant d'enthousiasme. Montrez votre sincérité par votre persévérance même. Les causes à servir le méritent bien. Restez donc au poste et servez jusqu'au bout. Fussiez-vous condamnés à ne pas avoir la victoire, qu'importe? rappelez-vous la parole du Maître: *Ahuc est qui seminat, alius est qui metit*; ce n'est pas celui qui sème qui récolte, mais la récolte vient quand même de la semence et celui qui la jeta en a le mérite devant Dieu.

A vous tous, jeunes gens, d'élever aussi haut vos aspirations, à tous les

généreux, à ceux qui sont de fait de l'Association, à ceux en sont de cœur seulement et qui demain le seront de fait: à vous tous, jeunes gens de ma patrie disséminés aujourd'hui dans tous les villages, à l'ombre de tous les clochers d'argent de nos paroisses canadiennes; à vous tous que Dieu a marqués pour être les sauveurs de la patrie, et les défenseurs de sa cause, à tous je dirai: Entrez dans ce sein d'apostolat religieux et social. Persévérez-y fidèles à vous-mêmes, à vos généreuses aspirations, et vous serez les artisans d'un grand labeur, d'une œuvre divine, d'un de ces gestes de Dieu préparés avec amour pour sa gloire et pour le bien de l'humanité, et qu'il ne veut accomplir que par le généreux déploiement de vos énergies et par les efforts persévérants de vos volontés.

REV. PERE S. BELLEMARE,

Nous accusons réception

Nous accusons réception des livres et brochures suivants:

LE MYSTERE DE L'EUCARISTIE.—Jolie brochure de deux cents pages par l'abbé Henri Beaudé. Nous n'en pouvons faire une recommandation plus élogieuse qu'en publiant ici la lettre qu'envoyait à l'auteur Sa Grandeur Mgr Cloutier (copie de la lettre envoyée à l'auteur par S. G. Mgr Cloutier).

M. l'abbé Henri Beaudé

Cher monsieur l'abbé, Votre dernier ouvrage, *Le Mystère de l'Eucharistie*, est, encore plus que les précédents, un beau et excellent livre. Le sujet se prêtait aux considérations les plus élevées, aux réflexions les plus pieuses, aux exposés les plus savants: vous avez profité de tous ces avantages, et sans les épuiser, parce qu'ils sont incalculables, vous en avez composé une lecture des plus captivantes et des plus fructueuses.

Je vous félicite d'avoir écrit ce livre, et je vous remercie de me l'avoir envoyé. Je souhaite qu'il se répande partout, et en particulier dans mon diocèse, au bénéfice du clergé et des fidèles, pour le bien des âmes et pour la gloire du Dieu Sauveur.

Agréez, Monsieur l'abbé, l'expression de mes sentiments dévoués en N. S.

x F. X. Ev. des Trois-Rivières

S'il est vrai que rien n'est plus doux qu'un jeune rêve d'amour, combien doit-il être triste de se réveiller dans la froide et grise matinée de la réalité, et de voir que nos brillants espoirs d'amour se sont évanouis comme une vision crépusculaire.

Bonnes nouvelles

Le R. P. Joachim nous arrive avec la magnifique lettre du vénérable évêque de St-Hyacinthe que nos amis liront avec délices.

Le R. Père donna dimanche dernier une journée de tempérance à ces braves Maskoutains; il nous assure que les apparences sont des plus consolantes pour les amis de la tempérance.

Il y eut quatre conférences en cette journée du 2 janvier avec des assistances très nombreuses; tandis que les anti-prohibitionnistes avec une seule conférence le soir faisaient à peine une petite salle à moitié.

Il nous rapporte également de Sorel les nouvelles les encourageantes, de plus on compte là sur les 3-4 de majorité.

Le R. P. au mois de décembre l'année dernière, annonçait aux bons Sorelois que Trois-Rivières viderait dans un an et que Sorel suivrait ce bel exemple à brève échéance, espérons que la prophétie se réalisera jusqu'au bout. Merci de ces bonnes nouvelles.

Aux fidèles de la Cité de St-Hyacinthe paix et bénédiction en N.-Seigneur.

Mes biens chers frères, A l'exemple des citoyens de plu-

sieurs autres villes de notre province, vous avez résolu de travailler à établir la prohibition des boissons enivrantes dans notre chère Cité de St-Hyacinthe, suivant la procédure adoptée, vous serez appelés à donner à votre vote, au sujet de cette mesure le 24 janvier prochain.

Je ne puis vous cacher que la nouvelle de ce mouvement m'a causé une grande joie. Et c'est parce que j'y vois votre plus grand bien spirituel et temporel, que je tiens à vous en féliciter publiquement et à encourager votre travail.

Vous êtes, en effet, appelés à accomplir un des actes les plus importants de votre vie sociale. En mettant fin, parmi nous, au règne de l'alcool, vous allez procurer à St-Hyacinthe une ère de prospérité, de paix et de bonheur.

C'est pourquoi, je tiens à vous dire tout de suite combien je désire voir votre étude attentivement cette question de la prohibition. Elle mérite, en effet, de fixer votre plus grande attention. Vous devez la considérer, sous ses divers aspects, en votre qualité de citoyens et de catholiques. Comme citoyens, ne cherchez que le bien de votre ville. Ne vous laissez pas arrêter par aucune considération d'intérêt, d'amitié, de rancune de condoléance ou de vaine pitié. Comme catholiques, mettez, avant tout et par-dessus

tout la cause de Dieu et le bien des âmes.

Ici, entendez de nouveau le cri d'alarme qu'ont jeté les Pères du premier Concile plénier de Québec. Dans la lettre pastorale, qu'ils ont adressée à tous les fidèles du Canada, ils disaient: "Parmi les plaies sociales qui ont déjà fait beaucoup de mal à notre pays, nous tenons particulièrement à indiquer l'alcoolisme. Il est peu de vices qui soient plus féconds en ruines que celui-là; il n'est point de vice qui ouvrent plus sûrement et vite la voie à toutes les déchéances physiques, intellectuelles et morales. L'alcool est un poison qui a ce terrible pouvoir de s'attaquer à la fois à l'âme et au corps, dont il paralyse toutes les énergies et épuise toutes les sources vives. L'appétit grossier, insatiable et immoral qu'il développe dans les sens, est une des passions les plus avilissantes et les plus inguérissables que l'on connaisse. Ses victimes sont un objet de scandale ou d'horreur pour la société, en attendant qu'elles aillent grossir la triste clientèle des hôpitaux et des maisons de santé!"

Ces paroles de vos Evêques doivent vous faire comprendre la nécessité d'étudier plus attentivement que jamais la question qui vous est soumise, et de la résoudre pour le bien général. Jugez-la sans parti-pris, sans passion, à son véritable mérite. Alors vous conclurez immédiatement qu'il vous faut attendre jusqu'à sa source un grand mal social, qu'il vous faut supprimer le commerce des boissons enivrantes et établir au milieu de vous le régime salutaire de la prohibition.

Où, mes bien chers frères, il le faut pour le bien des âmes. Personne d'entre vous n'ignore les maux innombrables que l'habitude de boire produit de toute part. Inutile de vous les rapporter; vous les connaissez tous. L'individualité du caractère, la dureté du cœur, la dissolution des paroles, l'habitude du blasphème, la corruption des mœurs, la discorde des ménages, l'abandon des prières, la violation du dimanche, la profanation des sacrements, l'affaiblissement et la perte de la foi, et par suite la damnation, voilà ordinairement les fruits de l'alcoolisme. Après cela, faut-il s'étonner si S. Paul déclare que les ivrognes ne posséderont jamais le Royaume de Dieu (Cor. 10).

Que de familles, misérables jusqu'ici, vont sortir de leur triste situation! Que de larmes la prohibition va sécher! Beaucoup d'épouses et de mères de famille vont désormais vous appeler leurs bienfaiteurs, vous

qui allez enlever les débits de boisson. L'abus du vin, en effet, arrache le cœur, disent les Saintes-Ecritures. Le mot n'est pas trop fort. L'homme qui boit, vraiment n'a pas de cœur. Il vit pour lui seul, et il ne pense à sa femme et à ses enfants qu'après s'être rassasié.

Il le faut pour le bien de notre ville. La prohibition, vous le constatez, fera naître chez vous une ère de prospérité. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler que l'abus des boissons, au témoignage des Ecritures, a toujours égaré les sages. Cela explique les mauvaises affaires du marchand buveur, la perte des meilleures positions pour le jeune homme, les revers de fortune chez l'homme de profession. Au contraire, la clientèle et les succès vont aux sobres.

Les ouvriers surtout vont en profiter. L'Esprit-Saint, qui n'exagère jamais, a déclaré que l'ivrogne ne s'enrichira pas. (Eccl. 19, 1). L'expérience a surabondamment démontré la vérité de cette parole. Or, vous avez compris que pour améliorer le sort de nos ouvriers, il n'y avait rien de mieux à faire que d'enlever la principale cause de leurs malheurs, la vente des liqueurs alcooliques.

Toute notre ville va ainsi en bénéficier. A St-Hyacinthe, les ouvriers forment la large part de la population. Or, voici que, par la prohibition, l'aisance va entrer dans des foyers où jusqu'ici n'avait régné que la gêne et la misère. L'argent que le mari dépensait en boisson va être économisé pour le bonheur de la femme et des enfants. Nous verrons bientôt ici ce qui s'est produit partout où la prohibition a été établie: la classe ouvrière plus sobre, devenir plus chrétienne et plus riche. Et quand les ouvriers vivent dans l'aisance, les marchands, fournisseurs, tous ceux qui font un commerce honnête, sont les premiers à en profiter.

Vous dirai-je un mot de nos chers jeunes gens? Comme ils seront plus sobres, et partant plus sages, plus appréciés et plus heureux, quand ils ne rencontreront plus la buvette sur leur chemin! Ils économiseront, se marieront plus sérieusement et deviendront sans tarder d'excellents citoyens.

En conséquence, mes bien chers frères, je vous le demande avec instance, vote pour la prohibition! A la suite des Pères du Concile plénier de Québec, je vous redis: "L'église ne cède donc pas à des craintes chimériques quand elle fait appel à ses en-

fant, et que les groupant sous l'étendard de la croix, elle organise une vigoureuse campagne contre l'un des pires ennemis de la religion et la patrie. En cela, elle reste fidèle à son rôle et à ses traditions. C'est pour continuer, au milieu de vous, ce rôle et ces traditions, que je vous fais en ce moment une pressante exhortation.

Où votez pour la prohibition! Dans quelques mois, vous en constaterez les effets bienfaisants. Il arrivera ici ce qui s'est produit ailleurs: Ceux qui redoutaient les conséquences de cette mesure en bénéficieront et en louent les avantages.

Pour terminer, je me permets de vous adresser une recommandation paternelle. Veuillez faire cette présente campagne avec beaucoup de calme et beaucoup de charité. Ne vous laissez pas entraîner par ceux qui voudraient vous pousser à des excès de paroles ou d'actions. Montrez-vous fermes, soyez généreux pour la bonne cause. Alors Dieu vous bénira, dans

vos personnes, dans vos familles, dans votre ville toute entière.

En demandant la réalisation de ce bon souhait, je vous bénis moi-même au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières.

COUR DE CIRCUIT

NOEL TOUPIN, cultivateur, de la paroisse de St-Maurice, district des Trois-Rivières. Défendeur,

vs.

JOSEPH BEAUDOIN, autrefois de la dite paroisse de St-Maurice et maintenant en lieux inconnus. Demandeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les mois. Trois-Rivières, 4 Janvier 1916. GEO. METHOT Greffier de la Cour de Circuit, District des Trois-Rivières.



RHUMATISME

Sous toutes ses formes guéri par L'Elixir Anti-Rhumatique

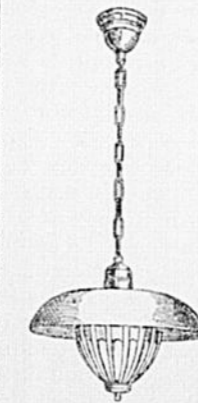
du Docteur COMTOIS. Prix: \$2.50 la bouteille

Seule dépositaire aux Trois-Rivières: PHARMACIE NORMAND.

Pharmacie Normand - Seul agent

TÉLÉPHONE BELL 419

ELECTRICIEN DIPLOMÉ



Jean B. Badeaux

ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN

Installation de système d'éclairage, chauffage, moteurs, etc. Tous mes ouvrages ne sont payables qu'après l'inspection de la The C. F. U. A.

Réparations faites avec le plus grand soin.

Satisfaction garantie.

BAS PRIX

Toujours en magasin toutes les fournitures électriques de première classe

187 Avenue Laviolette, Trois-Rivières

Hôtel de Ville, Trois-Rivières

MARDI, le 11 JANVIER, à 8.30 hrs P. M.

L. SOLMAN, présent

LEO VIOLONIST
JAN PIANIST
MISCHEL CELLIST

Cherniavsky

Le Toronto Globe dit:

"Ils sont merveilleux et les amateurs de musique ne doivent pas manquer de venir les entendre."

Billets on vente chez C. W. Lindsay Ltée, 29 Des Forges

Le plan de la salle y est aussi déposé.

PRIX D'ENTRÉE: 75c. et \$1.00

Consultations: 1 à 5 P. M. 7 à 8 P. M.
ou sur rendez-vous.

Dr AUGUSTE PANNETON

SPÉCIALISTE

Des Hôpitaux de Paris, membre des sociétés
françaises d'ophtalmologie et de laryngologie.

Maladies des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE.

Coin des rues Royale et Avenue Laviolette. TROIS-RIVIÈRES

Courriers

St-Flore

Baptêmes.—Lundi le 20 décembre fut baptisée Marie Florence Germaine, enfant de Monsieur Ernest Vincent, Parrain et marraine M. et Mme Boucher oncle et tante de l'enfant.

Décès.—Jeudi 23 courant décédait subitement Monsieur Arthur Pellerin. Son service eut lieu dimanche dernier au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le corps était porté par des tertiaires ce furent MM. Rodolphe Deschênes, Naz. Deschênes, William Caron et Ephrem Foucher. M. Edouard Ayotte portait la croix. Le défunt laisse pour pleurer sa perte son épouse et deux fillettes Simone et May.

A la famille en deuil nos plus sincères sympathies.

—M. Louis Philippe Laperrière et de Grand'Mère ainsi que Mlle Octavie et Mlle Louise Laperrière étaient en promenade chez M. Eugène Laperrière la semaine dernière.

Chûtes Shawinigan

LA MESSÉ DE MINUIT A ST-BERNARD

La chorale de la paroisse St-Bernard a chanté à la messe de minuit une messe en musique qui fut, par son exécution parfaite, un sujet inattendu d'admiration. C'est ainsi que notre chœur de chant, récemment formé, dirigé par un habile directeur, et avantageusement secondé par les enfants du collège, comprend la nécessité de la musique et du chant pour rehausser l'éclat des cérémonies de l'Eglise.

Quatre chœurs aux voix cultivées, chantèrent d'une façon ravissante l'Adeste fidèles en quartet; l'hymne pieuse fut rendue avec tout l'art qui la caractérise.

Le Révérend Frère Félix, professeur de chant au collège de la ville, et M. A. Major directeur de la chorale exécutèrent un duo de violon, Mlle Giguère les accompagna sur l'harmonium faute l'orgue.

Toute la paroisse, s'attendait à entendre l'orgue nouveau à cette occasion; mais... déception générale!

St-Ursule

Mercredi soir, le 12 janvier prochain dans la Salle du Couvent en cette paroisse deux pièces d'un vif intérêt pour ceux qui assisteront à ces représentations théâtrales seront jouées: "Le petit-fils de Pierre Gagnon" et "La Cruelle de Baptiste" car les acteurs paraissent bien disposés et animés par la louable intention de faire fructifier la bonne œuvre en faveur de cette admirable institution de charité et toujours hospitalière et dont il n'est guère possible de se refuser à l'aide dont les Révérendes Sœurs sont en droit d'attendre, car c'est assurément sacrifier pour sacrifier. Il y aura chant et musique.

—L'assemblée des francs-tenanciers qui eut lieu hier à la sacristie, M. Louis Bédard du haut de la concession de Fontarabie, a été élu à l'unanimité marguillier de l'œuvre et Fabricier de cette paroisse, en remplacement de M. Toussaint Picotte dont le terme d'office était expiré.

—Les malades actuellement en cette paroisse sont M. et Mme J. B. St-Louis, M. Romuald Racine, M. H. Mineau et Mesdames G. Vincent et Adélaïde Lupin. A tous nous leur souhaitons prompt rétablissement pour la nouvelle année 1916.

St-Thomas de Caxton

Le 24 déc. avaient lieu les funérailles de Mlle Dozia Boisvert, fille de Hormidas Boisvert de cette paroisse.

Le service fut chanté par M. le Curé J. A. Trudel, assisté comme diacre du Rév. J. R. I. Trudel, curé à St-Etienne des Grès et comme sous-diacre de M. l'abbé R. Lamy desservant à St-Barnabé.

L'église avait revêtu ses belles parures de deuil.

Portaient la bannière des Enfants de Marie: Mlles Elodia Lamy, Gilberte St-Arnaud et Claudia Bouchard. Tenaient les rubans de la tombe Mlles Nelly Boisvert, Alvére Boisvert, Donald Boisvert et Marie Flore St-Pierre.

Portaient le cercueil: MM. Donat St-Pierre P. Lemay, Lucien Bourassa et Alcide Boisvert.

Conduisaient le deuil entre les membres de la famille, M. Joseph Bourassa et Marie Louise Castonguay qui portait la croix.

Portaient des couronnes: Mlles Antoinette Boisvert, Marguerite Bourassa.

Mlles Albertine Trahan, Thérèse Lavergne, Alberta Châiné et Laurentia Héroux.

Portaient les rubans Mlles Antoinette Lamy, Marie-Rose Lacerte, Bertha Dupont et Lucinda Gélinas.

Au retour de la procession, Mlle Laurentia Héroux lut l'acte de consécration à la Bienheureuse Vierge Marie.

—Le 19 déc. à l'assemblée des marguilliers et francs-tenanciers, M. Adrien Châiné a été unanimement élu comme marguillier pour remplacer M. Hercule Bellemare sortant de charge.

Champlain

NOËL.—La fête de Noël a été célébrée cette année avec un éclat inaccoutumé, l'église était pour cette circonstance parée de ses plus beaux ornements.

Notre chœur de chant a exécuté une messe en musique de toute beauté. A la communion M. J. A. Labissonnière, M. P. P. et M. Adrien Lanctôt ont chanté à ravir le beau cantique, O Roi de la Nature. Il y eut aussi autres cantiques parmi Cadotte, Ryan Rochefort, Laganière etc.

Au commencement de la messe de l'aurore M. Edmond Mailhot a rendu avec âme le: Minuit Chrétiens. A cette messe le chant fut fait par les élèves de l'école du village sous la direction de leur instituteur. Les cantiques: Les anges dans nos campagnes, Il est né le Divin enfant, O divin Enfant, et Bergers laissons la garde fut très bien rendus par nos petits chœurs.

Il faut cependant donner une mention spéciale aux petits bergers qui sont venus adorer le petit Jésus pendant l'offertoire. Rien n'était plus impressionnant que de voir ces petits enfants inviter le peuple à l'adoration en chantant: Venite Adoremus.

Le solo de l'Adeste Fidèles fut rendu par Lucien Dubord fils de M. Joseph Dubord. Leurs costumes simples, la douceur de leurs voix tout invitait à l'adoration de l'Enfant Dieu.

Nos félicitations à M. le vicariaire l'abbé Emile Boutet et Mlle Elmira Marchand les heureux organisateurs des petits bergers.

BAPTÊME.—Nos félicitations à M. et Mme Arthur Grandmont au sujet de la naissance d'un fils, Joseph Jean Laval Patrice Charlemagne.

DÉPÔTE.—Lundi dernier le 27 a été inhumée dans cette paroisse Marie Louise Sauvageau fille de feu Dosthée Sauvageau et de Henriette Sauvageau.

Elle était élève du couvent et enfant de Marie.

Aussi tous les élèves ont assisté à son service et y ont fait la sainte communion.

A la famille éplorée nous offrons nos plus sincères sympathies.

Inauguration d'orgues à St-Bernard

Dans l'église St-Bernard, jeudi, 29 décembre, eut lieu l'inauguration d'orgues nouvelles. Le concert sacré fut donné par Mlle Victoria Cartier, organiste à Montréal, et officier de l'Instruction Publique (Paris).

Le grand talent musical et la touche exceptionnelle de l'artiste furent admirés et goûtés de plusieurs musiciens et organistes présents comme d'un certain nombre d'habitants de la ville.

Voici les morceaux d'orgue exécutés par Mlle Cartier:

Marche Héroïque par (St-Saëns), Pastorale (Père Martini, Fanfare, (Lemmens) The Answer (Westenholme), Intermezzo (Callacerts), Choral (Lemmens) The Answer (Westenholme), Intermezzo (Callacerts), Choral—Menuet Gothique (Bellemann), Variations sur les airs de Noël (Gigout), Au Dieu des armées (Alkan); Plusieurs autres morceaux supplémentaires furent donnés par la même.

Outre ce joli répertoire, entra aussi dans le programme quelques chants: M. Oscar Beaudet chanta de sa voix baryton, l'Ave Maria de Mlle Dolarty.

M. H. Beaudet de la chorale St-Bernard, chanta de sa voix forte et sympathique l'hymne "Célébrons le Seigneur".

Mlle Grazielle Dumaine, cantatrice dont tous connaissent et admirent la voix merveilleuse, chanta l'Ave Maria de Gounod.

Les deux premiers chants furent très bien accompagnés par Mlle Jeanne Giguère, organiste à l'église St-Bernard.

Mlle Cartier accompagna elle-même Mlle Dumaine.

Enfin pour terminer par la prière une soirée si intéressante eut lieu la bénédiction du St-Sacrement.

Messieurs H. Beaudet et Geo. Audet chantèrent en duo le Salve Regina. La chorale de St-Bernard chanta un Agnus Dei en musique. Les enfants, élèves des Frères de l'Instruction Chrétienne, sous l'habile direction du Frère Félix, rendirent très bien un Tantum Ergo en chant grégorien.

Aux paroissiens de St-Bernard et aux habitants de Shawinigan.

Souffrez que je fasse ici une remarque. A l'invitation si cordiale faite par notre dévoué Pasteur, combien d'entre les paroissiens de chez nous ont répondu en venant assister à cette soirée? combien ont voulu par



Votre Médecin vous prescrira

Le Nouveau Spécifique des Maladies de Poitrine

LE

SIROP GAUVIN

pour le RHUME

Composé d'Eucaalyptol, Menthol, Chloroforme, Bromoforme, Gomme d'Épinette et Cerisier Sauvage.

Ce nouveau spécifique comprend les médicaments reconnus par la Profession Médicale comme étant les plus actifs et les plus efficaces dans le traitement des Maladies de la Gorge, des Bronches, et des Poumons — Toux, Enrouement, Rhume, Bronchite, Grippe, COQUELUCHE. Il vous guérira.

En Vente Partout: 25c la Bouteille

J. A. E. GAUVIN, Pharmacien-Chimiste

850, rue Ste-Catherine Est, MONTREAL, Canada

le sacrifice de cinq cigares, ou d'une petite fiole de parfum, contribuer au paiement d'une installation aussi dispendieuse que celle d'un nouvel orgue? Réponse: A peine le quart de l'assistance attendue!!!

Nous allons aux Trois-Rivières, voire même jusqu'à Québec et à Montréal pour entendre, dit-on, "de la musique rare". Et est-ce que chez nous, nous n'avons rien? peut-être que la "belle musique", que la vraie musique, que l'art musical, cultivé à un haut degré est trop répandu ici dans notre ville pour être considéré. Ainsi la magnifique soirée du 29 décembre, et de telles soirées sont assez "rares". — ce répertoire de musique aussi recherchée, — c'était de la musique "rare", — ce régal d'harmonie "rare" goûté des plus célèbres musiciens de notre ville et des environs, et ces musiciens ne sont pas "rares" cette soirée, dis-je ne fut encouragée que de quelques "rares" paroissiens.

La valeur de la récolte canadienne

Les chiffres suivants publiés par le Pacifique Canadien nous donnent un aperçu de ce que va rapporter à l'Ouest canadien son immense récolte de cette année. A venir jusqu'au 11 novembre, les fermiers des provinces prairies avaient reçu près de \$132,000,000 pour 159,514,675 minots de leur récolte. Ceci représentait \$119,141,291.50 pour le blé du printemps; \$224,202,50 pour le blé d'hiver; \$9,681,623 pour l'avoine; \$2,025,668.94 pour l'orge et \$1,241,452.50 pour le seigle.

Au 4 décembre des grains inspectés au-delà de Winnipeg était de 181,913,625 minots, desquels 148,191,600 minots étaient du blé, et l'on compte qu'il doit y avoir encore de 75,000,000 à 100,000,000 de minots de blé à venir, sans mentionner les autres grains.

En 1914, malgré que les prix du blé de même que ceux de presque toutes les autres céréales, eussent été es plus hauts que l'ouest avait encore vus alo s, le recettes totales ne s'élevèrent qu'à \$89,134,114. Il faut remarquer que dans ces rapports ne figurent pas les revenus rapportés par l'élevage, l'industrie aitière ou autres sources de richesses de l'ouest canadien.

Règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes dans la paroisse de St-Boniface de Shawinigan.

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil, comme suit:

1. La vente des liqueurs enivrantes et l'émission de licences en conséquence, et pour cet effet, sont par le présent règlement, prohibées dans les limites de la municipalité de St-Boniface de Shawinigan, en vertu et en exécution de la section quinzisième du chapitre cinquième du titre quatrième des statuts refondus de Québec "1909".

2. Avant de prendre effet le présent règlement sera soumis à l'approbation des électeurs municipaux de la dite Municipalité de Shawinigan au terme de la section quinzisième du chapitre cinquième du titre quatrième des statuts refondus de Québec "1909".

J. E. Pellerin Maire
Jos. Carle Sec.-Trés.

raie copie Jos. Carle Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Shawenegan.

Avis Public est par les présentes donné par Joseph Carle secrétaire-trésorier du conseil municipal de Shawenegan, que le dit conseil, a, le vingt et un décembre courant 1915 passé un règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes dans la dite municipalité de Shawenegan, sujet le dit règlement à l'approbation des électeurs municipaux de la sus-dite municipalité, au terme de la section quinzisième du chapitre du titre quatrième des statuts refondus de Québec "1909".

Qu'en conséquence une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de Shawenegan aura lieu lundi le vingt quatrième jour du mois de janvier prochain 1916 à dix heures du matin, au lieu ordinaire des séances du dit conseil aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le règlement passé par le dit conseil tel qu'il apparaît ci-dessus doit être approuvé ou non par les électeurs municipaux de cette municipalité.

Donné à St-Boniface de Shawenegan ce vingt quatrième jour du mois de décembre 1915.

Jos. Carle Sec.-Trés.

Vraie Copie. Jos. Carle Sec.-Trés.

TELEPHONE BELL 10

BOITE PO TALE158

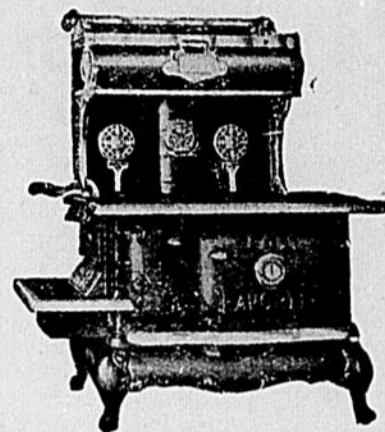
Cyrille Labelle & Cie

Des Trois-Rivières

... MARCHANDS-IMPORTATEURS DE ...

Ferronneries et Ouincailleries

Assortiment général d'articles de construction. Agent des célèbres poêles Regal Favorite, Universal Favorite, Crown Favorite, Pan Favorite. Chacun de nos poêles est vendu garanti. Nous n'avons qu'un seul prix.



10 rue Des Forges.

Librairie Charbonneau

Statues, Bronzes, Objets d'Art, Vases Sacrés, Crucifix, Articles de Fantaisie pour Cadeaux, Articles de Toilette, Parfums, Cadres, Images, Décorations, Drapeaux, Menus articles de tous genres, Machine à écrire "OLIVER."

— Téléphone 302 —

189 rue Notre-Dame, Trois-Rivières

RESIDENCE: 9 RUE PLAISANTE

TELEPHONE BELL 850

ANSELME DUBE

— ENTREPRENEUR GÉNÉRAL —

Manufacturier de Portes, Châssis, Tournage, Etc.

Il me fait plaisir d'annoncer au public trifluvien, que je suis maintenant en position de remplir tous les ordres qu'on voudra me confier. Je me suis assuré les services d'hommes compétents dans tous les genres d'ouvrages.

Je fais à partir de ce jour une spécialité de la vente du bois, tel que: merisier, frêne, pin, hêtre, épinette, etc., à des prix absolument raisonnables. Vous aurez aussi chez moi, la tôle ondulée, la latte métallique, les angles d'acier pour enduits, et toutes sortes de peintures.

Tél. Bell 468

Du No. 133 à 139 rue Bellefeuille, Trois-Rivières.

Nouvelle Maison

"Stock" Frais, — Bas Prix

CHAUSSURES

à la portée de toutes les bourses.

Voilà ce que nous avons résolu de rendre possible en offrant au public des marchandises de qualité garantie à des prix extrêmement bas.

Arthur Guilbert

Antrefois de GUILBERT & MAGNY

41 rue Du Platon, Trois-Rivières

(Ancienne place de L. Dassylva)



TABLEAU COMPARATIF DE LA Caisse Populaire des Trois-Rivières

Montrant les opérations de chaque année.	
Taxes d'Entrées.....	1012 1014
Capital Social.....	308.70 \$ 257.00 \$
Épargnes.....	16,990.89 12,702.48
Bénéfices.....	28,992.40 116,880.95
Dépenses.....	1,121.19 3,130.00
Bonif. Intérêt sur Épargnes.....	3.20 23.06
Prêts.....	471.71 1,241.21
	724.78 2,045.00
	29,898.25 50,083.00
	2,045.00

SPIRELLA LE CORSET IDEAL

La plus flexible et la plus souple existant. Garantie pour un an ne pas casser ni rouiller. Comme corsetière:

Mme M. L. LELAIDIER-CHASE, 20-28-30, Rue Plaisante, Trois-Rivières

offre comme par le passé à sa nombreuse clientèle et à toute personne désirant porter le célèbre corset "SPIRELLA" (fait strictement sur mesure) ses services, expérience de plus de six ans sont à la disposition de toute personne portant un corset, enfants, adultes. Sur réception de lettres, cartes postales ou téléphone, elle sera heureuse de vous donner rendez-vous à votre commodité, pour vous laisser voir ses échantillons et faire connaître les qualités du corset (marque "SPIRELLA".

Agence de la California Perfume Co. Salon d'ouvrages de fantaisie.

Camisoles et caleçons ou combinaison en laine de toutes qualités.

Blais & Frère, 181 rue Notre-Dame, 3-Rivières

AU FOYER

LES ETRENNES DE JEAN

Jean a six ans, il voudrait bien grandir, Savoir compter pour entrer à Saint-Cyr. Or, cette année, il reçoit pour étrennes Un gros colis de sa tante de Rennes. La boîte s'ouvre et Jean rit aux éclats! Jean est heureux car ce sont des soldats! Depuis ce jour, paisible comme un ange, Mon ami Jean les compte et les arrange. Ce sont ma foi! des régiments entiers: Etat-major, fantassins, cavaliers. Vrai, j'admire leur parfaite tenue Et Jean me dit: "Passe-les en revue". Voici d'abord les tambours, les clairons Ouvrant la marche à tous les bataillons. Un officier par chaque compagnie, Hardis sapeurs, nombreuse infanterie; Le sac au dos, mais l'air fort réjoui, Tous ont la guêtre et portent le képi. —Le colonel avec sa blanche aigrette, —Le général avec son estafette, Sa grande écharpe et son petit chapeau Reluisant d'or.—Puis le porte-drapeau Que Jean me montre en prenant un air grave! Car le drapeau, toujours, est porté par un brave! N'oublions pas, avec tous ces canons, L'artillerie et son train de caissons; Chaque artillerie conduisant l'équipage Qui roule avec formidable tapage... Devant ceux-ci l'œil bleu de Jean brilla: C'est un zouave à la longue chéchia, De beaux spahis, un chasseur d'Algérie. Nous arrivons à la cavalerie; Lourds cuirassiers avec sabres au clair, Et des hussards légers comme l'éclair! Les tons divers de tous ces uniformes Sur le tapis font des bouquets énormes. "Mais, vois donc, Jean, ce trouper n'a qu'un bras! "Ce caporal, plus qu'une jambe, hélas! "L'aurais-tu fait exprès? ils semblent si solides!" Et Jean, baissant les yeux: "C'est pour les Invalides".

E. DE NASSIRAC.

La bonne éducation

Le livre des Proverbes nous montre les effets d'une bonne ou d'une mauvaise éducation:—L'enfant bien élevé est la joie de son père, et le fils mal élevé, la douleur de sa mère." X. I. L'enfant bien formé, en effet, fait la consolation, l'honneur et la gloire de ses parents. Qu'y a-t-il de plus consolant pour des parents, de se voir aimés de leurs fils, des voir entourés d'un culte filial. L'enfant au cœur bien formé se fait un plaisir de se trouver au milieu de ses parents, de les voir, de converser avec eux; épanchements du cœur, douces paroles, manières aimables, airs gracieux, services affectueux, bref, ils met tout en œuvre pour témoigner à ses parents et son amour et sa reconnaissance. Dans leur vieillesse, il supporte avec patience leurs infirmités et leurs défauts, prend part à leurs joies et à leurs tristesses, compatissent à leurs souffrances, prient pour eux

en un mot, ils ne négligent rien pour leur rendre la vie douce et agréable autant que possible. Voilà d'une part, les avantages d'une bonne éducation; ce sont des enfants dignes des bénédictions du Ciel. On peut fort bien citer, ici en passant, comme modèle des mères qui veulent élever chrétiennement leurs enfants, la mère de Bayard. Au moment où son fils la quittait pour aller servir le duc de Savoie, elle lui adressa ces paroles: "Pierre, mon ami, vous allez au service d'un gentil prince: autant que mère peut commander à son enfant, je vous commande trois choses; et, si vous les faites, soyez assuré que vous vivrez honorablement dans ce monde. La première est qu'avant tout vous aimiez et serviez Dieu sans jamais l'offenser, car c'est lui qui nous fait vivre; c'est Lui qui nous sauvera; et, sans Lui et sa grâce, nous ne saurions faire une bonne œuvre. Tous les matins et soirs, recommandez-vous à Lui et Il vous aidera. La seconde, c'est que vous

LUX
Pure essence de Savon

NE FOULE PAS LES LAINAGES

UN ARTICLE INIMITABLE!

LUX est l'essence même du plus fin savon, en feuilles. Son usage prolonge la durée des lainages, flanelles, fines dentelles et tous les tissus délicats.

LUX

se dissout vite dans l'eau chaude et se résout en écume mousseuse, crémeuse qui ne peut faire tort au linge le plus fin ni aux mains les plus tendres. Il détruit plutôt qu'il ne chasse la saleté du linge et ajoute une nouvelle pointe de raffinement au travail de la lessive.

LUX adoucit l'eau la plus dure—il fait du bain un luxe et du shampooing une jouissance. En vente partout à 10c.

Echantillon GRATIS—
écrivez à Lever Brothers Limited, Toronto.

Préparé au Canada

soyez doux et courtois à tous gentilshommes, en étant de vous tout orgueil. La troisième c'est que des biens que Dieu vous donnera, vous soyez charitable aux pauvres nécessiteux; car donner pour l'amour de Lui n'appauvrit jamais personne.

Alors le bon chevalier lui répondit: "Madame ma mère, de votre bon enseignement, tant humblement qu'il m'est possible, je vous remercie, et j'espère si bien le suivre que, moyennant la grâce de Celui en la garde duquel vous me recommandez, vous en aurez contentement.

Mais d'une autre part, l'enfant mal élevé fait la désolation, le déshonneur et la honte de ses parents. Ces enfants sont durs, dénaturés. Loin de donner la moindre satisfaction à leurs parents, ils refusent d'écouter leurs avis. Ils ne se font aucun scrupule de les contredire à chaque instant. Ils leur parlent avec rudesse ou avec aigreur. Que faut-il penser d'eux? Ils aiment à se tenir éloignés des parents, ils les regardent de travers et dédaignent de leur adresser la parole. Ce sont des âmes vides et abjectes qui outragent à la fois la nature et la religion. Ils vont parfois jusqu'à haïr leurs parents, éclater contre eux en plaintes et en murmures, à se réjouir des maux notables qui leur arrivent, à susciter des affaires fâcheuses, et, pour être plutôt débarrassés d'eux, pour hériter de leurs biens, pour vivre avec plus de liberté, poussent la malice et l'audace jusqu'à souhaiter leur mort; ce sont des monstres grossiers qui ne sont pas dignes eux-mêmes de vivre.

Par une éducation sage et chrétienne donnée à l'enfant, les parents sont préservés en quelque sorte de la mort. Car après avoir quitté la terre, ces parents paraissent ressusciter et revivre dans leurs enfants qui perpétuent leur conduite, leur sagesse, leur vertu et les rendent ainsi immortels. Par une éducation, au contraire, négligée, les résultats sont tout à fait opposés; les parents livrent leur fils à la perversité et profanent leur race dont ils sont les bourreaux.

Par conséquent, combien sont coupables les parents qui négligent de donner à leurs enfants une vraie et bonne éducation. "Ils sont, dit l'Ecclesiastique, les impitoyables meurtriers de leurs fils" XII—5.

Si vous ne pourvoyez pas, pères et mères, à la formation de vos enfants, vous frustrez les vœux de Dieu sur ces chers petits êtres. Les parents qui aiment leurs enfants en aveugles et en insensés, n'osent pas les reprendre ni les châtier, ils leur laissent satisfaire tous leurs caprices. Et qu'arrive-t-il alors! Ces enfants deviennent audacieux, libertins, incorrigibles, ils tombent enfin dans de graves excès et finissent par une mort prématurée et quelquefois honteuse et infâme. Ils sont pour leurs parents coupables une cause de grandes douleurs, d'ignominie et de désespoir.

Une mauvaise éducation produit presque toujours les suites les plus épouvantables.

GUSTAVE DE LENNEL

Ne soyez pas naïves!

Jeunes filles, ne vous fiez pas trop aux paroles flatteuses que vous adressent messieurs vos cavaliers. Ils ont la langue douce comme du miel, mais qui sait si, dans le fond de leurs cœurs ils croient eux-mêmes à la sincérité de leurs discours.

Ils vous loueront sur la beauté de vos yeux, la fraîcheur de votre teint, votre démarche élégante et votre mise superbe.

Pourquoi ces charmants papillons ne voient-ils en vous que les qualités extérieures? Etant superficiels eux-mêmes, ils ne savent pas voir les qualités de l'âme.

Ne les croyez pas sur parole quand ils vous diront en de tendres accents tout l'amour dont leur cœur est rempli pour vous. A les entendre, votre cœur s'émue de tendresse... Oh! prenez garde... Vous trouverez peut-être là une déception... Il est dur au cœur de se reprendre après s'être donné dans toute la foi de vos vingt ans.

Ces douces paroles qu'ils font entendre à vos oreilles charmées, ils les répètent à d'autres jeunes filles. Vous croyez être la première à faire battre leurs cœurs et ils voudraient vous en convaincre... Ne soyez pas si naïves...

Ils ont des roueries à nulle autres pareilles, ces messieurs, et ils s'amusent à compter les cœurs qu'ils ont subjugués.

Oh! les trompeurs!

Vous vous dites peut-être: je puis, bien, moi aussi, prendre ces gais papillons qui jouent à l'amour... Imprudence!... vous courez vers un mécompte, votre cœur se brisera. D'inutiles regrets vous accompagneront dans votre vie.

Les mamans, voyez-vous, n'ont pas dit à leurs fils ce qu'il y a de dangereux dans ce "flirt"; elles ont oublié une partie de leur tâche en ne leur prêchant pas la sincérité dans leurs discours et en ne leur apprenant pas à cueillir avec respect cette délicate fleur d'amour éclose dans vos cœurs de vingt ans.

Amies! je ne vous dis pas de ne pas croire en l'amour; il existe des cœurs sérieux et vous saurez les discerner entre mille. Le jeune homme digne de votre amour ne commence pas à seize ou dix-sept ans à chuchoter à votre oreille de douces et trompeuses paroles. Non! il réserve sa tendresse pour l'heure où Dieu l'appellera à fonder un foyer et il s'adressera à la jeune fille sage, peu épressée de se fier aux brillantes couleurs de ces fiers papillons!

RAYMOND.

LA PEUR

—Madame, me disait un jour une fillette, croyez-vous au bonhomme Sept-Heures? Moi je le vois partout, dans l'escalier quand je descends, dans ma chambre quand je ne dors pas; je tremble toujours de le rencontrer."

Pauvres petits. Ne sont-ils pas misérables, dites-moi, mon amie, ces enfants qui ont peur de tout? Et ne sont-ils pas blâmables les parents qui, à défaut d'autres correctifs, utilisent la peur pour se faire écouter?...

—Coché-toi, le vieux Machabée est à la veille de passer.

—Si tu ne cesses de pleurer, je téléphone au Diable de venir avec sa fourche.

On frappe, et quand l'enfant méduisé a crié dans une crise à ébranler tous ses petits nerfs, on arrête sa plaisanterie.

J'ai eu un jour l'occasion de me rendre compte, comment une personne de bonne intention évidemment, pouvait faire du mal à un enfant nerveux. Pour endormir cette dernière, elle lui contaient d'autres choses, ceci (Vous connaissez tous le petit bout de légende d'un gros crapaud de jardin se trouvant sur la route d'une enfant désobéissante).

—"Ces soir, dit le crapaud, si tu n'as pas été sage, j'irai te trouver à minuit. L'enfant bien bordée dans son petit lit entend subitement dans la nuit noire une voix qui l'appelle: (Et la petite écoutait de toutes ses oreilles)—Marie, je monte une marche. Marie je monte deux marches... Marie, je monte trois marches... Marie je monte sur ton lit... Marie je te poigne..."

Qu'importe si la petite a blêmi pendant une semaine au souvenir de l'affreux reptile, qui la guette d'abord que la maman avait la paix!

Pendant nombre d'années, la règle générale dans les familles était de raconter des histoires de revenants, de chaînes, de hantise. On n'éloignait pas les enfants, et il n'y a pas une femme d'aujourd'hui qui ne se rappelle l'impression des terreurs que le vieil homme de cour ou, contribuant ainsi très souvent, chez certains tempéraments impressionnables, à créer des frayeurs invincibles qui sont restées enracinées.

Ma voisine a peur de mon chat et tous les enfants aussi. C'est irraisonné. Quand celui-ci vient sur le balcon, c'est un sauve-qui-peut général. Vous voyez que les peurs et les dégoûts se transmettent et à un certain âge, ils influent tellement sur notre vie qu'ils nous ôtent toute maîtrise.

Pour quelle raison, Ladislas, roi de Pologne, ne pouvait-il regarder une femme sans se troubler? Pourquoi Louis XIII détestait-il les chapeaux gris? Bayle avait des convulsions au bruit de l'eau sortant d'un robinet.

Scoliger se crispait à la vue du cresson.

Lamothé Le Vayer s'exaspérait au son d'un instrument quelconque.

Favorite, poète italien, était pris de nausées à l'odeur de la rose.

Ce sont là, si vous voulez, des impressions instinctives—que je me suis plu à citer parce qu'elles m'amusaient—qui leur ont été transmises ou par hérédité ou par éducation, et il ne faut pas les confondre avec les goûts singuliers, les caprices qui ne font pas de mal à personne et que l'on contracte au cours de sa vie, pourvu qu'un y mette un peu de complaisance.

Goëthe ne pouvait écrire qu'en marchant. Descartes et Leibnitz pratiquaient la méditation horizontale. Marzeroy avait besoin d'une lampe en plein jour. Corneille et Malbranche composaient dans l'obscurité sans qu'on en recherche la cause.

Ces habitudes se rattachent intimement à la nature de l'homme, dans ses écarts et ses anomalies. Ce sont les individus qui les adaptent et non pas la vie qui leur impose.

La peur chez l'enfant, si elle n'est pas la conséquence d'une éducation imparfaite, elle peut aussi, malgré toutes les précautions des parents, provenir du physique, être un reflet mental, une faiblesse fonctionnelle, un ralentissement de vitalité. Il n'y

a alo s qu'à tonifier le système et qu'à lui faire faire de l'exercice pour développer son énergie.

Tout se traite aujourd'hui par le physique: la tristesse, l'intelligence, l'adresse, la morale l'optimisme lui-même qui n'est qu'une affaire de tension artérielle d'obscur sentiment de sa force.

Pour que l'enfant apprenne à se contrôler, il faut d'abord l'adapter à ses forces, ne pas lui faire envisager brusquement le danger; toujours d'après Binet "procéder lentement, sans à coup, du facile au difficile." Autrement, au lieu de le guérir, on en ferait un déséquilibré, un troublé mental.

Enfin, agissons avec nos enfants, bien plus avec notre cœur qu'avec notre raisonnement, c'est là le grand secret pour les prémunir contre leurs défauts. Les défauts sont des habitudes; donnons leur l'énergie nécessaire pour se corriger eux-mêmes.

P'TITE MERE.

Vin de Gingembre

Tel que promis par téléphone Tante Cathérinette est heureuse de rendre service à une petite nièce.

Une once d'acide tartrique, une once de teinture de gingembre, une once de capsicum, deux n es de sucre brûlé; 4 livres de sucre blanc, onze chopines d'eau bouillante que l'on verse sur e sucre jusqu'à ce qu'il soit fondu et avant d'ajouter les autres ingrédients.

TANTE CATHERINETTE

PARDESSUS

DE PRINTEMPS

Costumes de Dames, Man-teaux, Robes, Blouses, Plumes, Gants magnifiquement nettoyés, ou teints d'après le système français.

Prix modérés

La Teinturerie Gonthier

(Ferd. Bellefeuille, Succ.)

230 Notre-Dame - Trois-Rivières

TELEPHONE 331

NOUVEL

HORAIRE



POUR MONTREAL, Qué.

Train No.	Partira à
357	2.46 a. m. tous les jours.
365	6.30 a. m. except. dimanche
351	11.18 a. m. " " "
353	3.41 p. m. tous les jours.
363	5.55 p. m. dimanche seulement

Train No.	Partira à
358	3.39 a. m. tous les jours.
372	7.00 a. m. except. dimanche
352	12.45 p. m. " " "
354	1.23 p. m. tous les jours.
360	8.15 p. m., le d' dimanche seul

Train No.	Partira à
379	6.35 a. m. except. dimanche
381	12.50 p. m. tous les jours
383	4.30 p. m. except. dimanche
385	7.00 p. m. dimanche seul.

Train No.	Partira à
369	10.00 a. m. except. dimanche
367	4.33 p. m. " " "

Pour informations et indicateurs, s'adresser au bureau de ville

D. CHENEVERT, Agent.

Téléphone 30. 178 rue Notre-Dame. (Représentant de toutes les lignes océaniques.) D. CHENEVERT, agent.

Les Prévoyants du Canada

ASSURANCE FONDS DE PENSION (FONDEE EN 1909.)
Capital autorisé..... \$ 500,000.00
Actif du Fonds de pension, le 30 septembre, 1915..... \$728,681.78
Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1915

Années	Sections	Sociétaires Actifs	Pensions	Actif.
1909	45	1,880	5,205	\$16,461.94
1910	149	8,540	19,269	\$72,217.94
1911	224	14,228	30,910	\$170,670.80
1912	294	19,320	39,211	\$284,355.82
1913	349	24,492	47,957	\$423,745.31
1914	399	28,089	55,541	\$584,188.43
1915 (30 sept.)	454	31,593	60,436	\$728,681.78

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront les Prévoyants du Canada lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGÉ, GÉRANT-GENERAL

Bureau-Chef à Québec :

126, Rue Saint-Pierre, EDIFICE "DOMINION" QUÉBEC.

Bureau à Montréal : Chambre 22, Edifice "La Patrie" X. LESAGÉ, Gérant

Agent aux Trois-Rivières : J. A. CHARBONNEAU, 189, Notre-Dame.

Représentant, Lucien Carand, 58 St-Georges Trois-Rivières.

CRISTAL

TABAC NATUREL



MANUFACTURÉ PAR CIE TABAC CRISTAL TROIS RIVIÈRES, QUE.

Cuisinière et gouvernante demandées

Position lucrative et permanente offerte à une "bonne cuisinière." On demande également une gouvernante compétente. Références exigées.

S'adresser au SANATORIUM DE BLOIS 23 Avenue Lavolette Trois-Rivières P. Q.

Avant de Construire

L'UTILITE DU CIMENT POUR LE CULTIVATEUR

Fondation de Béton pour Ecurie à Chevaux



Le Béton est le Meilleur Matériau pour la Fondation d'une Ecurie à Chevaux.

Ayez Ce Livre Gratis

Il contient 150 pages semblables à celle-ci—116 pages d'informations pratiques, tel que réparation de bâtisses, fondations, trottoirs, auges, citernes, poteaux, ainsi que 45 autres choses utiles sur la ferme. Ces améliorations peuvent être faites économiquement avec du béton.

De plus il y a 14 pages concernant la construction de silos, 22 pages concernant le béton, la manière de le mélanger, les outils nécessaires, la qualité de ciment, sable, pierre, etc. à employer, manière de faire les moules, de déposer le béton, l'armature, etc., etc.

En un mot ce livre contient tout ce que l'on doit savoir concernant le matériel idéal—Le Béton.

Ce livre a été distribué à au-delà de 75,000 cultivateurs qui en ont retirés des bénéfices considérables. Si vous n'avez pas une copie envoyez le coupon aujourd'hui.

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED, Edifice "Herald", MONTREAL.

ENVOYEZ CE COUPON

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED, Edifice "Herald", MONTREAL.

Messieurs:—Veuillez s.v.p. m'envoyer gratis une copie du livre "L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur".

710 _____

Nom _____

Rue et No. _____

Ville _____ Prov. _____

aux notions apprises à l'école, il pourra suivre avec intérêt, avec profit, tout ce qui est de nature à promouvoir le vrai progrès: conférences, publications agricoles, etc.

On a prétendu, il est vrai, que cet enseignement donné à l'école ne saurait former des cultivateurs:—que l'instituteur ne peut obtenir aucun résultat sérieux au point de vue du progrès agricole, parce que l'enfant ne saisis pas suffisamment les notions qui lui sont enseignées.

L'expérience s'est chargée de démontrer combien ces assertions sont peu fondées.—Dans la vieille France, nombre de maîtres qui, jadis, donnaient à leurs élèves des notions d'agriculture, sont heureux de retrouver aujourd'hui ces anciens élèves devenus des fermiers modèles, parce qu'ils s'efforcent de mettre en pratique les conseils qui leur ont été donnés sur les bancs de l'école.

D'ailleurs, pourquoi l'enfant oublierait-il plus facilement les notions d'agriculture que les autres éléments de sciences qui lui sont enseignées à l'école primaire?

N'a-t-il pas journallement sous les yeux la pratique même des leçons qu'il reçoit? Quoi de plus propre à graver dans l'esprit de l'enfant un enseignement si bien en rapport avec son entourage et ses impressions journalières?

Puis, à peine sorti de l'école, ne mettra-t-il pas, lui aussi, la main à l'œuvre?

Au besoin, il consultera ses cahiers et ses livres d'agriculture, et il le fera avec d'autant plus de plaisir et de profit qu'il les comprendra mieux.

Enfin, n'est-il pas évident que les notions enseignées par le maître, en classe, seront répétées au foyer paternel, et n'est-ce pas là un moyen très pratique d'atteindre, par l'enfant, le cultivateur lui-même, et de le diriger ainsi, bien que indirectement, dans la véritable voie du progrès agricole?

REQUETE

LES SOUSSIGNÉS, électeurs municipaux ayant la qualité voulue, de la municipalité de la ville de Nicolet, dans le comté de Nicolet, Province de Québec, Canada, demandent, par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de votation, aux termes de la section quinquième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts refondus de Québec, 1909, pour décider si les électeurs de la dite municipalité adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section, le règlement suivant que nous soumettons, par les présentes, à leur adoption, savoir:

"La vente des liqueurs enivrantes et l'émission de licences en conséquence sont, par le présent règlement, prohibées dans la municipalité de la ville de Nicolet, en vertu et en exécution de la section quinquième du chapitre cinquième, du titre quatrième des Statuts refondus de Québec, 1909."

En quoi de quoi nous avons apposé nos seings aux présentes, à Nicolet, ce treizième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quinze.

J. P. René, Henri x Bellerose, A. Laflamme témoin, Achille Proulx, Arthur René, Ls Martin, A. Laflamme, O. A. Toupin, H. M. Crépeau, Georges Morel, Joseph x Boisvert, A. Laflamme témoin, Alfred x Desfossez, A. Laflamme témoin, Dame Vve Célestin x Boissonneault, A. Laflamme témoin, Omer Noël, G. A. Turcotte M D Henri René, Octave x Beauchemin père, A. Laflamme témoin, M René, L H Comeau, Julien Courteau, Geo Laflamme, Jolin Mercure, Donat Hamel, Léopold x Cloutier, A. Laflamme témoin, Albert Richard, A. D. Noury, Onil Houle, Philppe Doucet, David Houle, Narcisse Pelletier, P. Trudel M D. Pierre Morissette, P A Papillon, Jacques Courteau, Louis Hamel, Octave Charland, J. A. Leblanc, Wilfrid Pellerin, J A Sévigny Henri Houle, J Omer Camirand, L P H Bourk, Elizée Mansau, L P Proulx, Gédéon René, Hilar Courchesne, Noel Côté, J. D. Richard, Eusèbe René, J. M. Marchand, F. Charland, Elizée x Lafond, A. Laflamme témoin, N. Trahan, S. Goudreau, Eugène Leblanc, Calixte Métivier, A. Laflamme témoin, J.A. Côté Esdras x Noury, A. Laflamme témoin, Joseph Lamirand, Em. Blanchette, Ph. Rivard, Stanislas Hamel, Etienne x Beauchemin, G. L. témoin, J. O. Courchesne Calixte x Deslats, A. Laflamme témoin, Joseph x Bellerose, A. Laflamme témoin, P. B. Edmond Proulx, V. L. Leblanc, Norbert Landry, Hilarie Massicotte, Alfred Raiche, J. E. René, Arthur Proulx, Joseph Hamel, C. M. Beaulieu, Antonio Clermont, Hormisdas Leblanc, Donat René, Gd. Beauchemin.

Nous, soussignés, Apollinaire Laflamme, rector, et Louis Hamel, marchand, tous deux de la ville de Nicolet, déclarons solennellement que les noms qui apparaissent au bas de la requête ci-jointe, sont les signatures des personnes ainsi nommées.

Que les dites signatures ont été apposées et données à la dite requête en notre présence, à Nicolet, à la date mentionnée dans la dite requête, par les dites personnes elles-mêmes.

Que les dits signataires sont des électeurs municipaux de la municipalité de la ville de Nicolet et ayant les qualités voulues, au nombre de trente au moins.

Et nous faisons cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment sous l'empire de la loi de la preuve en Canada.

Et nous avons signé, A. Laflamme, Louis Hamel

Déclaré devant moi en la ville de Nicolet, ce treizième jour du mois de décembre mil neuf cent quinze.

J. C. H. Laflamme, not. et Commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Trois-Rivières.

Vrai copie, W. Camirand Sec.-Trésorier V. Nicolet

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la corporation de la ville de Nicolet, certifie que la présente requête ci-dessus avec l'attestation des signatures m'a été remise le treizième jour du mois de décembre, mil neuf cent quinze.

W. Camirand Secrétaire-trésorier de la ville de Nicolet

Vraie copie, W. Camirand, Sec.-trésorier V. Nicolet.

Avis Public

PROVINCE DE QUEBEC Municipalité de la Corporation de la ville de Nicolet.

Aux habitants et électeurs municipaux de la Municipalité de la Corporation de la ville de Nicolet.

Avis public est par les présentes, donné par Wilfrid Camirand, secrétaire-trésorier de la ville de Nicolet.

Que la requête ci-dessus signée, comme il apparaît ci-dessus et demandant que le règlement, compris dans la dite requête, soit soumis à l'adoption des électeurs de cette municipalité, en vertu de la section quinquième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909, m'a été délivrée et a été reçue par moi le treizième jour de décembre 1915.

Qu'en conséquence, une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la Corporation de la ville de Nicolet aura lieu le vingt-quatrième jour de janvier, 1916, à dix heures heures du matin, à l'Hôtel de ville de la dite ville de Nicolet, aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le règlement soumis par la dite requête, tel qu'il apparaît ci-dessus, doit être adopté ou non, par les électeurs municipaux de cette municipalité.

Donné en la ville de Nicolet, ce treizième jour du mois de décembre, mil neuf cent quinze.

W. Camirand Secrétaire-trésorier de la ville de Nicolet.

L'Amanach de la langue

FRANCAISE.—La Ligue des Droits du Français vient d'éditer un Almanach de 144 pages avec textes et illustrations qui aura un grand succès.

Le texte comprend une série d'articles dont les titres et les signataires disent assez l'intérêt: Notre Almanach Joseph Gauvreau; La Ligue des Droits du Français, Pierre Homier; La langue et le droit naturel, Mgr L. A. Paquet; La statistique canadienne-française, Georges Pelletier; Dormez les aïeules, Madeleine; Mgr Languevin, apôtre de la langue française, le R. P. Villeneuve, O. M. I.; Le Ruisseau, Adjudant Rivard; La langue et la foi, le R. P. Louis Lalonde, S. J.; L'article 133 et l'enseignement du français, Henri Bourassa; L'œuvre du livre français, J. B. Lagacé; La langue française et les écoles primaires, l'abbé J. O. Maurice; Mgr Richard—ses trois grandes amours, l'abbé F. Bourgeois; Les avocats et le parler français, Antonio Perrell; L'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario, Philippe Landry; Un soir d'été (conte du terroir, Père Ambroise; Les clochers canadiens, Albert Ferland; La français dans le commerce, Léon Lorrain; Le français et l'affichage, l'abbé Etienne Blanchard; Vain Supplice, Albert Lozeau; La jeunesse et le français, Alfred Labelle; Nos héros, Omer Héroux; Dées textes de loi, Anatole Vanier.

On y trouve, en outre, le texte et la traduction du fameux règlement XVII, l'allocation prononcée par Mgr Bruchési au Monument National, la fameuse lettre du Cardinal Bégin, celle de l'Université Laval, le discours de M. Gouin et la motion Bullock, tous documents relatifs à la question bilingue.

Comme illustrations, l'Almanach donne les portraits de Mgr Richard, d'Acadie, trois photographies relatives à l'incident Desloges d'Ottawa, la photographie, avec signatures autographiées de Pie X et de Benoit, XV, de la prière des petits Ontariens.

L'Almanach de la Langue française se vend 15 sous l'exemple chez les principaux libraires. On le trouvera au prix de \$1.50 la douzaine, \$10 le cent et \$75 le mille (plus les frais d'expédition) au Secrétariat général de la Ligue des Droits du Français Bureau A, Monument National, rue Saint-Laurent, Montréal.

ON DEMANDE

immédiatement un vendeur fiable, pour être notre agent dans les comtés de Trois-Rivières et St-Maurice. Payé hebdomadairement. Equipement fourni gratuitement. Territoire exclusif et spécialités donnant de l'argent. Nos agences sont les meilleures car nous sommes les plus forts vendeurs et nous vendons à des prix raisonnables. Nous garantissons une livraison de première classe. La marchandise pépinière se vend bien cette année et beaucoup d'argent est à faire dans ce district. Pour amples détails, écrivez au gérant des ventes.

Polham Nursery Co. 187, 30-9 Toronto, Ont.

ELIXIR PIN BLANC

COMPOSÉ AVEC

Créosote de Williams

Une formule de valeur éprouvée pour le traitement des

Toux, des Rhumes, Affections de Gorge des Poumons.

Seulement 25c

Agent exclusif pour les remèdes



et chocolats LIGGETTS

La Pharmacie Williams

20 Rue Hart, Tél. No. 1 Trois-Rivières

LA BANQUE NATIONALE

Fondée en 1860

Capital: \$2,000,000.00 Réserves: \$1,848,006.47

SUCCESSALE A PARIS, 14 RUE AUBER

Nous attirons l'attention du clergé et du public voyageur sur les facilités que notre bureau de Paris offre au public. Nous émettons des Mandats de Voyages et des Lettres de Crédit Circulaires payables dans toutes les parties du monde

Successale aux Trois-Rivières, 157 Notre-Dame

Sous-agences à Maskinongé, Bécancour et Cap de la Madeleine

Nous acceptons des dépôts de \$1.00 et plus, au plus haut taux courant. Nous nous efforçons de donner à notre clientèle le service le plus effectif possible.

PROVINCE DE QUEBEC Municipalité de St-Etienne

Aux contribuables électeurs municipaux de la paroisse de St-Etienne.

Avis public est par les présentes, donné par Nap. Ringuette, secrétaire-trésorier du conseil municipal de la paroisse de St-Etienne que le conseil N. R. a passé un règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes ou spiritueuses dans les limites de la Municipalité de St-Etienne.

Que ce règlement soit soumis à l'adoption des électeurs de cette municipalité en vertu de la section quinquième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de la Province de Québec 1909.

Qu'en conséquence une assemblée des électeurs municipaux de la dite paroisse des Trois-Rivières aura lieu mardi le onze janvier prochain à dix heures de l'avant midi au lieu ordinaire des séances du dit conseil, à l'école de Ste-Marguerite, aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le règlement mentionné ci-dessus doit être approuvé ou non par les électeurs municipaux de cette paroisse.

Donné à St-Etienne ce vingt-quatrième jour de décembre 1915.

Nap. Ringuette Sec.-Trés.

Vraie copie, Nap Ringuette, Sec.-Trés.

Règlement prohibant les liqueurs alcooliques et enivrantes de la paroisse de St-Etienne des Grès. Il est ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit:

1o Le et après le 1er mai 1916 la vente des liqueurs enivrantes, spiritueuses ou alcooliques en quelque quantité que ce soit, la confirmation de certificat pour l'obtention de licence ou octroi ou l'émission de toutes licences pour cet objet dans les limites de la municipalité de St-Etienne des Grès et sur les passages d'eau qui dépendent de la municipalité sont prohibés à toutes fins que de droit.

2o Cette prohibition s'applique aussi à l'octroi de licences et de marchands en gros au commerce et à l'industrie des embouteilleurs et marchands en gros et aux ventes en gros de liqueurs enivrantes spiritueuses ou alcooliques.

3o Ce règlement sera soumis suivant la loi aux électeurs municipaux de la municipalité pour être approuvé et entrera en vigueur après cette approbation conformément aux dispositions du code Municipal.

4o Le secrétaire-trésorier de ce conseil sera tenu de transmettre suivant la loi une copie authentique de ce règlement au percepteur du revenu de la Province de Québec pour le district des Trois-Rivières. Fait à St-Etienne ce 17 décembre 1915

(Signé) François Chretien, Maire

Nap. Ringuette Sec.-Trés.

Vrai copie de l'original demeuré au bureau du sus-dit conseil, Nap. Ringuette Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

Avis public est par les présentes, donné, par le soussigné, Z. Forest, Sec.-Trés. que le Conseil de la municipalité a passé un règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes ou spiritueuses dans les limites de la dite municipalité (de la paroisse de Trois-Rivières);

Que ce règlement sera soumis à l'adoption des électeurs de cette municipalité, en vertu de la section quinquième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de la Province de Québec 1909;

Qu'en conséquence une assemblée des électeurs municipaux de la dite paroisse des Trois-Rivières aura lieu mardi le onze janvier prochain à dix heures de l'avant midi au lieu ordinaire des séances du dit conseil, à l'école de Ste-Marguerite, aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le règlement mentionné ci-dessus doit être approuvé ou non par les électeurs municipaux de la dite municipalité.

Donné à Ste-Marguerite des Trois-Rivières, ce six décembre mil neuf cent quinze.

Z. Forest Sec.-Trés

Vraie copie Z. Forest, Sec.-Trés.

Règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes ou spiritueuses de la paroisse des Trois-Rivières.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, ce qui suit, sur motion du conseiller Moïse Bolduc, secondé par le conseiller Zéphirin Guiberteau.

Que la vente des liqueurs enivrantes ou spiritueuses et l'émission des licences en conséquence, sont, par le présent règlement, prohibées, dans la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, en vertu et en exécution de la section quinquième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec 1909, et que ce règlement soit soumis aux électeurs municipaux pour approbation mardi le onze janvier prochain 1916 à dix heures de l'avant midi à l'école de Ste-Marguerite lieu de l'assemblée.

(Signé) J. H. Bettez, Maire.

Z. Forest, Sec.-Trés.

Vraie copie Z. Forest, Sec.-Trés.

Pour vos cadeaux de Noël et du Jour de l'An allez chez BONDY & BEAULAC, coin des rues Bonaventure et Ste-Marie, T.-R.

L'Agriculture dans les écoles

C'est Dieu lui-même qui a institué l'agriculture lorsqu'il "mit l'homme dans le paradis des délices, afin qu'il cultivât et qu'il le gardât."

C'est donc obéir au Créateur, faire sa volonté, que de s'occuper d'agriculture.

Combien nous devons estimer et aimer, mes enfants, une occupation imposée par Dieu même!

La profession d'agriculture est utile et honorable entre toutes; elle est pour une nation la base la plus sûre de sa sécurité et de sa prospérité.

Sans l'agriculture, l'homme mourrait de faim. En effet, là où elle est négligée, la population est chétive et misérable. Le labourer est le nourricier de genre humain. Honneur donc au bon et vaillant labourer!

L'agriculture est l'art de cultiver la terre; elle a pour but, à l'aide du secours divin, de produire avec le moins de frais possible, les plantes utiles et les meilleures espèces d'animaux domestiques. Elle comprend la connaissance de la nature du sol et du climat propres à chaque culture.

Le cultivateur doit s'efforcer de faire rendre à la terre le maximum de ce qu'elle peut produire. Pour y parvenir, il emploiera les meilleures méthodes ainsi que l'outillage le mieux approprié à la fin qu'il se propose.

Que l'homme des champs, qui vit au milieu des œuvres du Créateur, ne perde jamais de vue Celui qui fait germer et croître les plantes et mûrir les moissons. Tandis que son front est courbé vers la terre, que son cœur s'élève vers l'Auteur de tout bien.

Utilité et nécessité

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LES ECOLES

La désertion de nos campagnes est un fléau qui, malheureusement, fait chaque jour de désolants progrès.

N'est-ce pas la conséquence d'un préjugé? A la ville, pense-t-on, la vie est beaucoup plus douce qu'aux champs. A la ville, on parvient croit-on à se procurer plus promptement une plus grande somme de jouissances... Or, à notre époque de matérialisme, pour beaucoup, hélas! il semble que pour le seul but de l'existence ici-bas.

Aussi est-ce un devoir—pour tout homme soucieux de l'avenir du pays, pour tout éducateur de la jeunesse surtout, de combattre ces idées fausses et de bien établir dans l'esprit des enfants de nos campagnes que le travail agricole est, pour ainsi dire, l'état normal de l'homme sur cette terre, celui auquel est appelée la masse du genre humain.

D'ailleurs, si la véritable grandeur consiste à être utile à ses semblables,

qu'y a-t-il de plus utile, je dirais volontiers, de plus que l'agriculture? Le pain qui entretient la vie, n'est-ce pas l'agriculture qui le donne? N'est-ce pas par elle que Dieu nourrit l'humanité?

Le travail des champs n'est-il pas aussi le plus favorable au développement des facultés physiques et morales, et n'est-ce pas par lui que l'homme est le plus directement en rapport avec le Créateur?

La gerbe de blé récoltée dans les champs, au temps de la moisson, n'est-elle pas, en effet, l'œuvre de deux ouvriers: de l'homme qui a semé, et de Dieu, qui a donné l'accroissement?

Rien de moralisateur comme le travail des champs! Quoi qu'on en dise ou qu'on en ait écrit, la vertu est la compagnie ordinaire des fatigués et des luttes de l'homme des champs. L'agriculture n'est-elle pas d'ailleurs une solution pacifique et vraiment patriotique des problèmes sociaux qui agitent et troublent notre époque?

Hélas! qui ne gémit des innombrables demandes d'admission dans les carrières administratives ou commerciales, où pour un qui réussit, grâce à un travail persévérant et à des aptitudes exceptionnelles, quatre-vingt-dix-neuf échouent?... De là, cette foule de déclassés qui battent les pavés de nos grandes cités.

Et encore, le plus souvent, ces jeunes gens de la campagne, qui réussissent à trouver des places, languissent-ils presque tous misérablement, toute leur vie, tandis que l'honorable cultivateur, en s'assurant la considération qui s'attache partout à sa profession, se procure une existence calme, heureuse et indépendante.

Pour graver ces vérités dans l'esprit de l'enfant, pour lui faire estimer la noble profession de ses parents, pour lui inspirer l'amour de la vie rurale et pour le retenir sur le sol qui l'a vu naître, il nous semble que l'un des principaux moyens qui s'offrent à tout éducateur soucieux de sa mission, c'est l'enseignement de l'agriculture raisonnée, et, par suite, plus équitablement appréciée.

Donc, donner à l'enfant des goûts champêtres, lui faire comprendre et aimer l'agriculture, cette base nécessaire de la richesse et de la prospérité d'un peuple, c'est rendre un véritable service à l'humanité, c'est remplir un devoir éminemment patriotique et social.

Et de même que, par l'enseignement du catholicisme et de l'Évangile, par l'éducation chrétienne, on forme un chrétien éclairé et convaincu, de même aussi, par l'enseignement de l'agriculture on formera le cultivateur honnête, instruit, attaché à sa profession.

Par suite, l'enfant s'intéressera tout naturellement aux faits qu'il a constamment sous les yeux; il appréciera et aimera davantage le milieu dans lequel, pour son bonheur, dira s'élever son existence; toute sa vie, grâce

Nous Payons les Plus Hauts Prix Pour les FOURRURES BRUTES Et faisons Promptement Remise.

GRATIS

Nous recevons des fourrures de plus de trappeurs et collectionneurs que cinq maisons réunies au Canada. Parce qu'elle savent que nous payons les prix les plus élevés, fraie de poste et d'express, n'exigeons pas de commissions, traitons bien nos expéditeurs. Résultat: Nous ne sommes pas agrées dans notre ligne au Canada. Expédiez-nous vos fourrures aujourd'hui et faites avec une maison recommandable. Toutes les consignations, petites ou grandes, sont l'objet de notre prompt attention.

FUSILS Nous vendons fusils, carabines, piéces, apâtes pour animaux, "Bhoosacks", lampes à projection, lumières de fête, filets de pêche, agrès de pêche, articles de sport aux plus bas prix. CATALOGUE GRATIS.

JOHN HALLAM 111mln 384

Assortiment complet d'articles de sport

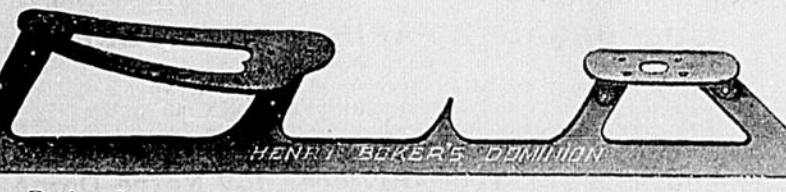
Chez J. B. LORANGER

MARCHANT ET IMPORTATEUR

De Fer, Quincailleries et Matériaux de Construction, Etc.

GROS ET DETAIL

24 Rue Badeaux, Trois-Rivières



Patins de toutes sortes et de tous les prix. Hockey de toutes qualités et à très bas prix. Joignez l'utile à l'agréable en offrant

Une paire de patins "Loranger" pour cadeau du Nouvel An à vos parents et amis.

La Bourse ou la Vie. Quelle alternative!

Cependant, cette alternative ne se présente-t-elle pas tous les jours d'une manière encore plus tragique?... car il n'y a pas de choix. La vie ne peut être rachetée par la bourse. Cette alternative, amis lecteurs, peut se présenter à vous à tout instant. Dans ce cas, quelle serait la position financière de votre famille?—Y avez-vous pensé?—Sont-ils protégés?—Si non, ils le peuvent—et suffisamment—par une police d'assurance dans

La Manufacturers Life Insurance Co.

Siège social, Toronto. Succursale, Québec.

Agence Générale aux Trois-Rivières
L. de G. PAUL, agent général, 173 rue Royale, coin Laurier.

Demandez de suite un agent pour souscrire votre assurance tandis que vous êtes assurables. Tous renseignements gratuits.

BELL TEL. No. 10 BOITE POSTALE 56

J. W. Gagnon & Co.

EXPORTATEURS DE

FOIN et de GRAINS au Canada et aux Etats-Unis, expéditions par Eau et par Chemins de Fer. Correspondance sollicitée.

SPECIALITÉ :

Agent pour les célèbres automobiles McLAUGHLIN BUICK à six cylindres. Toujours en mains automobiles FORD à très bon marché. Ecrivez ou téléphonez.

Louiseville, Qué.

W. MICHELIN

MARBRIER

Marbre, pierre de taille, granit de toutes sortes. Outillage moderne.

SPECIALITÉ :

Epitaphes et travaux de cimetière.

Avant d'aller ailleurs, venez nous voir ou écrivez-nous.

140, Rue des Forges, TROIS-RIVIERES.



Chambre à louer

Chambre confortable et bien meublée pour une ou deux personnes, pension de première classe; chambre de bain moderne avec eau chaude. Usage du téléphone. S'adresser au No 83, coin des rues Royale et St-Georges. Tell. 904. 27.30-12

Telephone 456

Arthur Spénard,
(Successeur de Gravel & Spénard)

AGENT et COURTIER D'ASSURANCE

No 51 Du Platon Trois-Rivières

Louiseville

Le 27 décembre 1915

Monsieur le Rédacteur
Le Bien Public
Trois-Rivières.

Monsieur le Rédacteur,
Permettez-moi de vous demander une colonne dans votre journal pour répondre à un article insignifiant, dit-on à Louiseville, publié dans un journal de l'une de nos grandes villes. Cet article est signé un Trifluvien.

Cet article démontre que la dette de notre ville est de \$112,000.00 et critique surtout l'érection d'une école élémentaire pour garçons, en construction dans notre ville. Confiant en votre généreuse hospitalité, Monsieur le Rédacteur, je vous remercie à l'avance.

Pour ce qui en est de la dette de notre ville, Monsieur le Trifluvien, inutile de vous évertuer en vain, de vous perdre en des démonstrations insaisissables. La dette de notre ville est bien de \$112,000.00. Nous le savons amplement. Nous sommes contribuables.

Une petite "Excursion" de plus à Louiseville vous aurait donné l'expérience de la chose et moins de mal.

Passons à "l'École Élémentaire." Je suis convaincu, Monsieur, que ce n'est pas l'intérêt que vous portez à notre petite ville, ne la connaissant que depuis vos deux petites "excursions", qui vous a fait la langue; mais, vous faisant l'écho d'un petit clan de mécontents, ce qui vous scandalise et vous indigne, c'est la manière dont on a accordé l'entreprise et dont on a exécuté les travaux.

Votre expérience des choses de Louiseville acquise par vos deux petites "excursions" en notre ville vous a fait trouver bien des choses reprehensibles.

Voyons-les:

"Des plans et devis ont été faits, dites-vous, on a demandé des soumissions. L'entreprise a été donnée au "prix de \$5000.00"

Pardon, Monsieur le Trifluvien au prix de \$5730.00.

Votre expérience d'occasion vous a fourni des faits et chiffres d'une précision... mais bête! Vous deux petites "Excursions" vous ont bien cotées... Mon Dieu... quatre-vingt centimes chacune? Vous acquiesces cette expérience à vos dépens quoi.....

"Il y avait, dites-vous encore, une autre soumission de \$310.00 plus "basse. On m'a assuré que le dernier "des deux était pour le moins et "même plus capable de bien construire la maison que son concurrent heureux. Il y aurait même dans la construction "des défauts très graves qui "pourraient même rendre la bâtisse dangereuse."

Il est vrai cette différence existait. Mais ce que vous ignorez et semblez ignorer c'est qu'il lui manquait \$15.00 et quelques centimes sur son chèque. Un dépôt comme garantie de la bonne et parfaite exécution des travaux. Est-ce erreur de sa part? Je l'ignore.... Je crois que Messieurs les Commissaires ont agi de bonne foi et en hommes d'affaires, en ne lui accordant pas la soumission vu qu'il n'était pas en loi. Tous ont été unanimes à refuser cette soumission. On vous a assuré qu'il était plus qualifié pour la construction que le soumissionnaire heureux; vous a-t-on bien informé? A-t-il déjà fait des constructions importantes ici ou ailleurs pour nous démontrer qu'il est beaucoup plus habile que le concurrent heureux! Nous ne lui en connaissons pas ici.

Et, Monsieur le Trifluvien, votre prétendu danger par défaut de bonne construction! Si vous n'êtes pas un vulgaire fareur, et que vous connaissez quelque chose dans l'art de construire solidement? Nous espérons que vous viendrez nous en convaincre. Je crois que vous trouveriez au bureau du secrétaire de la Municipalité scolaire des certificats de vieux constructeurs, des Trifliviens attestant que la partie que vous appelez dangereuse est supérieure à ce qu'exigeait le devis. Je puis de plus, vous affirmer que vous trouverez un autre certificat, d'un architecte diplômé. En somme, le danger n'est pas assez grand pour effrayer un Trifluvien comme vous si réellement vous en êtes un? Au sujet de cette même partie dangereuse j'ai un opinion que vous ne permettez de vous émettre. Je crois que le danger est dû à ce que les matériaux employés dans cette construction, n'ont pas été achetés à l'endroit voulu par quelques mécontents, sans cela la construction serait de première classe pour vous et votre ami.

"Messieurs les Commissaires ne s'en occupaient pas". Il ne nous serait donc pas possible de vous avoir dans la Commission pour mettre ordre à tout cela? Si du moins on vous avait comme maire.

"Un commissaire a en la surveillance moyennant \$50.00". On vous a même assuré qu'il ne connaissait pas le devis, je crois que c'est le petit nombre ici qui font des études sur les devis, mais nous en avons un surtout qui connaît tous les devis et les affaires de tous les particuliers excepté la sienne c'est peut-être lui qui vous a renseigné. Un seul commissaire faisait de bonnes remarques aux assemblées. Ah le connaissez-vous? c'est le meilleur

garçon que nous ayons dans la commission, il admet que son ami l'a trompé. On vous a informé que l'inscription par le Fondé Révérend J. N. Tessier était un paravent pour cacher la Commission, on ne vous a pas informé que le Révérend M. Tessier avait payé de son propre argent \$8,000.00 pour régler la question avec la Communauté et Messieurs les Commissaires au lieu de s'en servir comme paravent ont voulu lui prouver un petite reconnaissance car les Canadiens ne sont pas des ingrats.

Otez le paravent Monsieur le Trifluvien et montrez vous tel que vous êtes un Louisevillien désobligeant.

UN QUI EST DE LOUISEVILLE

Courriers

Yamachiche

Dimanche dernier, à l'issue de l'Office du matin, M. Théodore Abran a été élu marguillier en remplacement de M. Joseph Gauthier, sortant de charge. M. Abran n'a pas eu d'opposant.

St-Alexis des Monts

Le 3 et 4 janvier prochain sera donné à St-Alexis une jolie séance dramatique et musicale. Le programme très varié nous promet un "succès". Nous aurons le plaisir d'entendre nos jeunes filles dans "Les espiègles de Gadiche" comédie en deux actes. Ainsi que "Chicot" autre comédie interprétée par trois jeunes Messieurs, il y aura chant, déclamation etc.. Nous espérons que le public se rendra en foule pour acclamer nos jeunes acteurs et actrices dont la réputation n'est pas à faire.

St-Didace

Jeudi le 23 déc. 1915 a été voté en cette paroisse le règlement dit "Règlement de Prohibition". Le règlement a été voté par 129 électeurs.

Pas un vote dissident n'a été enregistré. Le vote n'a pas été aussi considérable que l'auraient voulu les partisans de l'ordre, mais étant donné que dans la paroisse de St-Didace, il y a 89 absents, que 44 n'ont pas payé leurs taxes, que 45 sont concernés dans la mission St-Edouard, le résultat paraît pour le moins satisfaisant. L'abstinence d'un grand nombre sur une aussi grave question est assez difficile à expliquer.

Visites:—Le Rév. P. Viateur, franciscain était de passage ici la semaine dernière pour la visite annuelle du Tiers-Ordre. A cette occasion, un bon nombre ont fait profession et plusieurs sont entrés comme novices.

Les variations brusques de température que nous avons depuis le commencement de décembre courant sont cause que nous avons beaucoup de maladie dans la localité et pour diminuer la maladie chez les enfants l'autorité a fermé toutes les écoles pour une quinzaine de jours à trois semaines.

Nomination:—J. Bte Froment a été nommé marguillier en remplacement de Léandre Arsenault sortant de charge.

La vente des banes au nombre de 46 s'est effectuée le 25 et donna pour résultat une légère diminution dans le revenu sur celui des années dernières.

Pardessus "Cloaks"

Pour hommes et enfants, notre choix est au complet.

Blais & Frère,
181 Notre-Dame, Trois Rivières

Pourquoi Souffrir

du "Beau-Mal" ou autre maladie particulière à la fille, à l'épouse et à la mère lorsque vous pouvez si facilement vous guérir avec FEMOL. Le spécifique dont les cures merveilleuses ont tant fait parler tous les journaux d'Europe en ces derniers temps. FEMOL n'est pas un guérisseur tout, mais il guérit positivement toutes les maladies causées par le dérangement des organes générateurs de la femme ou de la fille, descente de matrice, déplacement, inflammation, tumeurs, ulcères, pertes, périodes douloureuses, douleurs dans la tête, dans les reins, aux côtés, dans le ventre; constipation, palpitations, engorgement, bouffées de chaleur, besoin de pleurer, faiblesse générale, épuisement nerveux, etc. Pour une femme qui se prépare à devenir mère ou qui approche le retour de l'âge, FEMOL n'est toute une révélation en ce qu'il chasse tous les maux et assure un prompt rétablissement. FEMOL est maintenant en vente dans toutes les bonnes pharmacies à \$1.00 le traitement de 30 jours, mais sur réception de votre adresse accompagnée de 10c pour frais de poste et d'emballage nous vous en enverrons gratis et sans aucun engagement pour prouver son efficacité. Vous recevrez en même temps une copie de la brochure décrivant la célèbre méthode du Dr. Cazo de Paris pour le traitement des maladies féminines. Adressez: Institut Médical Cazo, Chambre 9, No 1, Place Royale, Montréal, Québec, Canada.



Venez voir nos échantillons d'étoffe à pardessus "clonks" et habillements que nous vous ferons sur votre mesure avec une coupe garantie.

Blais & Frère,
181 rue Notre-Dame, Trois-Rivières

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS & C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms for Canada, \$5.75 a year, postage prepaid. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Auguste St-Arnaud

Accordeur de Pianos

Représentant: Karn-Morris, Gingras & Frère, de Montréal.

VENTE FAITE DIRECTEMENT de la manufacture aux clients, ce qui veut dire une épargne de 25 à 40% sur achat aux magasins.

Avant d'acheter ailleurs, demandez nos prix.

AUGUSTE ST-ARNAUD

Tel 523. 30a rue Hart.

Pour vous Mesdames

Vous seriez-vous imaginé que la science aurait pu découvrir le moyen de changer la journée du lavage qui est sans contredit la journée la plus pénible pour vous, en un jour de fête, et bien c'en est trop vrai. Aujourd'hui les femmes économes, de leur santé et de leur linge, se servent du fameux **Kalomite**. Ce fameux produit est un des merveilles du siècle, par le fait qu'il rend possible à toute femme quel que soit son état de santé de faire son lavage elle-même. Le **Kalomite** est absolument inoffensif, ne contient pas de lessive, ni de soda ou naphtha.

Donc aujourd'hui les planches et machines à laver sont choses du passé, en vous servant de **Kalomite** le lavage se fait presque seul pour ainsi dire, pas de frottage, ne détériore pas le linge, aide sa conservation et facilite le repassage.

Les épiciers dont les noms suivent vendent le fameux produit

O. Carignan & Fils rue Des Forges, Arthur Bédard rue St-Maurice, Jos. Levasseur Niverville et St-Olivier, U. Carignan rue Badeaux, Lajoie rue St-Julie, A. Grenier rue Laviolette, Vve M. Lafontaine rue St-Philippe, Philippe Levasseur rue Niverville, Arthur Carignan rue Laviolette, Blais & Poitras rue St-Philippe, Morrissette rue St-Roch, J. A. Lambert St-Denis et Volontaire, Jos. Côté rue Bonaventure, W. Bédard rue St-Maurice, A. Cormier rue St-Maurice, E. Lamy rue Champlour, H. Sévigny rue St-Philippe, Boston Cash Store rue St-Georges.

Messieurs les marchands de la ville ou de la campagne qui n'ont pas encore cette marchandise peuvent s'adresser à

LA CIE ARMA, 120 rue Bonaventure, Tél. 564. Trois-Rivières.

La Banque Provinciale

DU CANADA.

(Incorporée par un Acte du Parlement en Juillet 1900.)

Siège Central: 7 et 9 Place d'Armes, Montréal, Canada.

Capital Autorisé \$2,000,000.00. Payé et Surplus \$1,663,900.24

(AU 31 DECEMBRE 1914)

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président: M. H. LAPORTE, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien
Vice-Président: M. W. F. CARSLLEY, Capitaliste.
Monsieur TANCREDE BIENVENU, Directeur. The Lake of the Woods Milling Co.
M. G. M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co."
M. ALPHONSE RACINE, Prop. de la maison de gros "Alphonse Racine & Cie."
Monsieur L. J. OBEAUCHEMIN, De la Librairie Beauchemin Ltée.
MARTIAL CHEVALIER, Directeur-général du Crédit Foncier Franco-Canadien

Bureau de Contrôle pour le Département d'Épargne
(Commissaires-Censeurs.)

Prés.: Hon. Sir ALEX. LACOSTE, C. R. Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi
Vice-Prés.: Dr E. P. LACHAPPELLE, Adminis. du Crédit Foncier Franco-Canadien
Hon. N. PERDREAU, Ministre Provincial.

BUREAU CHEF.
Directeur-Gérant Général: TANCREDE BIENVENU.
Inspecteurs: M. LAROSE, et A. TURCOT. Secrétaire: A. GIROUX.

Informations Importantes.

Vous pouvez déposer vos argent remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an, les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, les 30 juin et 31 décembre de chaque année.

Les Fonds ou argent qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un **Comité de Censeurs**, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité (voir les noms plus haut.)

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne.

Emission de Lettres de Crédit Circulaires, payables dans toutes les parties du monde. Ouverture de Crédits commerciaux

SUCCURSALE AUX TROIS-RIVIERES,
J. D. PROULX, Gérant Local.

Tel. Bell 127. Bureau: 56 Des Forges

Fondée en 1865 Téléphone Bell 16

O. Carignan & Fils

Marchands-Epiciers

Importateurs d'Épicerie, Vins, Liqueurs, Provisions, Etc., Etc., en Gros et en Détail.

24 et 26, Des Forges - Trois-Rivières

Pour journaux et magazines, allez chez

JOS. LAMOTHE

MARCHANT DE

Tabac, pipes, cigares, cigarettes et articles de fumeurs

37 rue Du Platon. Tél. Bell 284. Trois-Rivières

TELEPHONE BELL 402

HENRI NOBERT

Marchand de Fer
- et Quincailleries -

Trois-Rivières, - Qué.



Cloches Bollées, de Orléans, (LOIRET) FRANCE.

Les cloches Bollées de Orléans (Loiret) France, sont les seules cloches montées sur des rouleaux d'acier (Rolling Baring) au Canada.

Accord parfait et tons garantis, sans retouches après la coulée. Montées Battant-Lancer et Retros Lancer, nous garantissons la mise en branle d'une grande facilité. Ces cloches sont remarquables par leurs sons moelleux et leur parfaite harmonie. Monteur Compétent. Plusieurs carillons en usage donnent pleine et entière satisfaction.

Importation directe de tous les Ornaments d'Eglises, Calices, Ciboirs, Bronzes, etc., de l'une des plus grandes maisons : La Société Catholique des Ornaments d'Eglises de Paris, France.

Aussi Statues Religieuses, Chemins de Croix, en relief, en tous genres et en toutes matières, Plâtre, Carton Romain, Terre Cuite, Bois, Pierre, Marbre Bronze d'Art, Fonte de Fer, Zinc etc. MM. les Curés sont invités à venir visiter notre magasin. Spécialité: Or Français en feuilles pour décoration d'église, etc.

ARTHUR BEAUDOIN

Importateur et Seul Agent pour le Canada.

9 Rue Alexandre, Trois-Rivières

C. ROUETTE

Marchand de Chaussures

187, rue Notre-Dame, - Les Trois-Rivières.
Voisin de Blais & Frère, Bloc Beaudry.

Spécialité : Bottines pour les patins avec bout en acier.
Chaussures de drap.

Seul agent de la "SLATER SHOE" pour hommes, et de la "KINGSBURY" pour dames.

97-99 Rue St-Antoine

Téléphone Bell 184

TROIS-RIVIÈRES.

T. Lymburner & Fils

Voituriers-Forgerons-Machinistes

Spécialité : Réparations de machines de toutes sortes.
Engins stationnaires, accessoires et moteurs d'automobiles.

Agents pour les machines **McLaughlin-Buick**

AVIS IMPORTANT

Les clientes feraient bien d'acheter immédiatement tous les lainages dont elles auraient besoin pour cette saison. Le prix de la laine augmente rapidement. Les prix du détail pour les vêtements tricotés subissent une hausse correspondante. Nous avons encore un assortiment complet dans tous les départements.

Un escompte spécial sera alloué durant novembre et décembre.

N'oubliez pas que nous sommes agents pour les célèbres

"Pandora Gorcey" tout en français.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS PRIX

A. FUGÈRE, MARCHAND DE NOUVEAUTÉS
138 rue Notre-Dame
Tél. 481. Trois-Rivières

PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine, Comté de Champlain.

Assemblée régulière du conseil municipal de la municipalité Sainte-Marthe du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, mardi, le septième jour de décembre mil neuf cent quinze, à sept heures du soir, à laquelle étaient présents:

M. le Maire Dominique Montplaisir et Messieurs les conseillers: Hercule Vaillancourt, Joseph Rocheleau, Louis Darval, Alexandre Lottinville, Charles Lottinville, Louis Adolphe Montplaisir, formant quorum sous la présidence du maire.

Règlement No 1

Règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes et spiritueuses:

Il est ordonné et statué par règlement du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marthe du Cap de la Madeleine, comme suit: Sur motion du conseiller Hercule Vaillancourt, appuyé par le co seiller Alexandre Lottinville que la vente des liqueurs enivrantes et spiritueuses et l'émission de licences en conséquence sont par le dit règlement prohibées dans la dite municipalité de Sainte-Marthe du Cap de la Madeleine, en vertu et en exécution de la section 15e du chapitre 5e du titre 4e des Statuts Refondus de Québec, mil neuf cent quinze.

Le présent règlement sera soumis à l'approbation des électeurs le dix-sept janvier mil neuf cent seize. Adopté unanimement.

Signé: Dominique Montplaisir, Maire
Signé: J. Bourque Sec.-Trés.

Du livre des délibérations du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marthe du Cap de la Madeleine, comté de Champlain, le règlement ci-dessus passé et adopté par le dit conseil, à sa session générale du septième jour de décembre mil neuf cent quinze, a été textuellement transcrit, ce dont je donne certifié, par les présentes comme secrétaire-trésorier du dit conseil municipal.

Signé: J. Bourque Sec.-Trés.
Vraie copie J. Bourque, Sec.-Trés.

Avis Public

PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité de Sainte-Marthe du Cap de la Madeleine, Comté de Champlain

Aux habitants et électeurs municipaux de la municipalité de Sainte-Marthe du Cap de la Madeleine.

Avis public est, par les présentes, donné par Jean Bourque, secrétaire-trésorier:

Que le règlement No 1 ci-dessus écrit, prohibant la vente des liqueurs enivrantes et spiritueuses et l'émission de licences en conséquence, a été passé et adopté par le dit conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marthe du Cap de la Madeleine, à sa session générale du septième jour de décembre 1915, en vertu de la section quinziesme du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909.

Qu'en conséquence une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de Sainte-Marthe du Cap de la Madeleine aura lieu le dix-septième jour de janvier mil neuf cent seize, à dix heures du matin, à la salle publique aux fins de tenir un bureau de vote dans le but de décider si le règlement passé par le dit conseil, tel qu'il apparaît ci-dessus, doit être adopté ou non, par les électeurs municipaux de cette municipalité.

Cap de la Madeleine, ce onzième jour de décembre mil neuf cent quinze.

Signé: J. Bourque, Sec.-Trés.
Vraie copie J. Bourque, Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC, Comté de Champlain, Municipalité de la paroisse de Ste-Marie Madeleine du Cap de la Madeleine.

Assemblée régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Ste-Marie Madeleine du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le sixième jour de décembre 1915, à sept heures du soir, à laquelle sont présents: M. le Maire Sèvre Rocheleau, les conseillers Alphonse Rivard, Bruno Arcand, J. M. Bellefeuille, et Arthur Beaumier, formant quorum sous la présidence du Maire.

Règlement No 25

Règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes et spiritueuses:

Il est ordonné et statué par règlement du conseil municipal de la paroisse Sainte Marie Madeleine du Cap de la Madeleine comme suit: Sur motion du conseiller J. Maurice Bellefeuille appuyé par le conseiller Bruno Arcand que la vente des liqueurs enivrantes et spiritueuses et l'émission de licences en conséquence sont par le dit règlement prohibées dans la municipalité de la paroisse Sainte Marie Madeleine du Cap de la Madeleine, en vertu et en exécution de la section 15e du chapitre 5e du titre 4e des Statuts Refondus de Québec 1909.

Le présent règlement sera soumis à l'approbation des électeurs le lundi dix-sept janvier mil neuf cent seize.

Adopté unanimement.

Signé: Sèvre Rocheleau, Maire
Signé: J. Bourque Sec.-Trés.

Du livre des délibérations du conseil municipal de la municipalité de la paroisse Sainte Marie Madeleine du Cap de la Madeleine, comté de Champlain, le règlement ci-dessus passé et adopté par le dit conseil, à sa session générale du sixième jour de décembre mil neuf cent quinze, a été textuellement transcrit, ce que je certifie, par les présentes, comme secrétaire-trésorier du conseil municipal susdit.

Signé: J. Bourque Sec.-Trés.
Vraie copie J. Bourque Sec.-Trés.

Avis Public

PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité de la paroisse Sainte Marie Madeleine du Cap de la Madeleine,

Aux habitants et électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse Sainte Marie Madeleine du Cap de la Madeleine,

Avis public est, par les présentes, donné par Jean Bourque, secrétaire-trésorier:

Que le règlement No 25 ci-dessus écrit, prohibant la vente des liqueurs enivrantes et spiritueuses et l'émission de licences en conséquence, a été passé et adopté par le conseil municipal de la municipalité de la paroisse Sainte Marie Madeleine du Cap de la Madeleine, à sa session générale du sixième jour de décembre 1915, en vertu de la section quinziesme du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909.

Qu'en conséquence, une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse Sainte Marie Madeleine du Cap de la Madeleine aura lieu le dix-septième jour de janvier mil neuf cent seize, à dix heures du matin à la salle publique aux fins de tenir un bureau de vote dans le but de décider si le règlement passé par le dit conseil, tel qu'il apparaît ci-dessus, doit être adopté ou non, par les électeurs municipaux de cette municipalité.

Donné au Cap de la Madeleine, ce onzième jour de décembre, mil neuf cent quinze.

Signé: J. Bourque Sec.-Trés.
Vraie copie J. Bourque Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité de la paroisse de Ste-Genevieve de Batiscan.

Avis Public

AUX ELECTEURS DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-GENEVIEVE DE BATISCAN

Avis public est donné par les présentes par David Tancrède Trudel, Secrétaire-Trésorier, domicilié dans la paroisse de Ste-Genevieve de Batiscan, que le règlement et la résolution ci-dessous sont des vraies copies du règlement et de la résolution qui ont été adoptés par le Conseil Municipal de cette paroisse dans sa session générale tenue par ajournement le treize du courant à deux heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la paroisse de Ste-Genevieve de Batiscan, le quatorze décembre de l'année mil neuf cent quinze.

D. T. TRUDEL, Sec.-Trés. du dit Conseil

Il est ordonné et statué par le règlement de ce conseil comme suit:

1.—Le et après le premier mai 1916, la vente de liqueurs enivrantes, spiritueuses ou alcooliques, en quelque quantité que ce soit, la confirmation de certificats pour l'obtention de licences et l'octroi ou l'émission de toutes licences pour cet objet, dans les limites de la Municipalité de la paroisse de Ste-Genevieve de Batiscan, et sur les passages d'eau qui dépendent de la municipalité, sont prohibés à toutes fins que de droit.

2.—Cette prohibition s'applique aussi à l'octroi de licences d'embouteilleurs et de marchands en gros et aux ventes en gros de liqueurs enivrantes, spiritueuses ou alcooliques.

3.—Ce règlement sera soumis, suivant la loi, aux électeurs municipaux de la municipalité pour être approuvé et entrera en vigueur après cette approbation, conformément aux dispositions du Code Municipal.

4.—Le Secrétaire-Trésorier de ce conseil sera tenu de transmettre, suivant la loi, une copie authentique de ce règlement au percepteur du revenu de la Province de Québec, pour le District des Trois-Rivières.

Résolu sur motion de M. le conseiller Ernest Baril, secondé par M. le conseiller Henri Desaulniers:

Que ce conseil convoque les électeurs de cette municipalité en assemblée publique à l'endroit où il siège, dans la grande salle de M. J. E. Biron, vendredi, le sept de janvier prochain, 1916, à dix heures du matin, pour approuver ou désapprouver le règlement ci-dessus et la tenue d'un poll à cet effet.

Après quoi la séance est levée.

(Signé) E. DEGUISE, Maire

D. T. TRUDEL, Sec.-Trés. du dit conseil.

Vraie copie, D. T. Trudel, Sec.-Trés. du dit conseil

Requête

PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité du Village de Yamachiche, Comté de Saint-Maurice.

Les soussignés électeurs municipaux ayant la qualité voulue, du Village d'Yamachiche, demandent par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de vote, aux termes de la section quinziesme du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909, pour décider si les électeurs municipaux de la municipalité adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section, le règlement suivant que nous soumettons par les présentes, à leur adoption, savoir:

La vente de liqueurs enivrantes et l'émission de licences en conséquence sont, par le présent règlement, prohibées dans la municipalité du Village d'Yamachiche, en vertu et en exécution de la section quinziesme du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909.

En foi de quoi nous avons apposé nos seings aux présentes, à Yamachiche, ce dix-septième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quinze.

(Signé) N. Caron Ptre Curé, Eugène Lambert, Dr L. O. M. Bellemare, Victor Descoteaux, Pierre Bellemare, Dr A. N. Bellemare, Denis Villemure, Ernest Lacerte, marchand, Hercule Descoteaux, Arthur Lacerte, Pierre Heathcoat, Victor Bellemare, P. G. Bellemare, Charles H. Gélinas, J. D. Villemure, Joseph R. Boucher, W. Pellerin, Joseph Boucher, Gustave Milot, Adrien Milot, Adélaïde Boulanger, David Bisson, Téléphore Mineau, témoin J. Arc. Villemure, Hercule Milot, Hyacinthe Trahan, Irénée Ledoux, Jean Houle, A. Daveluy, A. O. Bellemare, Joseph Hélie fils Thomas, Edmond Doyon, Sèvre x Grenier témoin J. Arc. Villemure, Charles Daveluy, Didier St-Louis, Donat Bourassa.

Je soussigné, Victor Abran, étudiant en notariat, d'Yamachiche, déclare solennellement, que les noms qui apparaissent au bas de la requête ci-jointe, sont les signatures des personnes ainsi nommées; que les dites signatures ont été apposées et données à la dite requête, en ma présence, à Yamachiche, à la date mentionnée dans la dite requête, par les dites personnes elles-mêmes; que les dites signatures sont des électeurs municipaux de la municipalité du village d'Yamachiche et ayant les qualités voulues, au nombre de trente au moins.

Et je fais cette déclaration solennelle, le croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sans serment, sous l'empire de la loi de la preuve en Canada.

Et j'ai signé:

(Signé) Victor Abran E. E. L.

Déclaré devant moi à Yamachiche le dix-septième jour de décembre 1915.

(Signé) A. O. Bellemare N. P. et Commissaire de la C. S. district des Trois-Rivières

Je soussigné, Secrétaire Trésorier, de la Municipalité du Village d'Yamachiche, certifie que la présente requête, avec l'attestation des signatures m'a été remise le dix-décembre mil neuf cent quinze.

(Signé) Fernand Beauchemin Secrétaire-Trésorier

Avis Public

PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité du Village d'Yamachiche

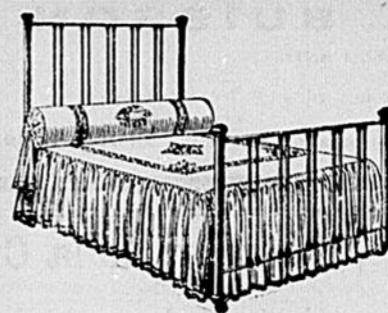
Aux habitants et électeurs Municipaux de la Municipalité du Village d'Yamachiche.

Avis Public, est par les présentes donné par le soussigné Fernand Beauchemin secrétaire-trésorier

Que la requête ci-dessus signée, comme il apparaît ci-dessus et demandant que le règlement compris dans la requête soit soumis à l'adoption des électeurs de cette municipalité en vertu de la section quinziesme du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909, m'a été délivrée et a été reçue par moi le dix-septième jour de décembre 1915.

Qu'en conséquence une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité du Village d'Yamachiche aura lieu le vingt-quatrième jour de janvier mil neuf cent seize, à dix heures du matin, aux lieux ordinaires des sessions du Conseil de la dite municipalité, aux fins de tenir un bureau de vote dans le but de décider si le règlement soumis par la dite requête, tel

Meubles ! Meubles ! Meubles !



Nouveau magasin de meubles aux Trois-Rivières

PHILIPPE BEAUDOIN

JOS. GUILBERT, Gérant.

169a Rue NOTRE-DAME,

(Voisin de la librairie P. V. Ayotte)

Tél. 741. Trois-Rivières

A ce nouveau magasin de meubles vous y trouverez tout ce qu'il faudra pour meubler votre maison. LIGNE DE MEUBLES COMPLETE.

Venez examiner avant d'acheter. Les plus bas prix de la ville.

qu'il apparaît ci-dessus doit être adopté ou non, par les électeurs municipaux de cette municipalité.

Donné à Yamachiche ce vingt-septième jour de décembre mil neuf cent quinze.

(Signé) Fernand Beauchemin Sec.-Trés. Vraie copie Fernand Beauchemin Sec.-Trés.

Requête

PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité de la paroisse d'Yamachiche, Comté de St-Maurice.

Les soussignés, électeurs municipaux ayant une qualité voulue, de la paroisse d'Yamachiche demandent, par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de vote, aux termes de la section quinziesme du chapitre cinquième, du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec 1909 pour décider si les électeurs municipaux de la municipalité adopteront ou non en vertu et en exécution de la dite section le règlement suivant que nous soumettons, par les présentes à leur adoption savoir:

La vente des liqueurs enivrantes et l'émission de licences en conséquence sont par le présent règlement prohibées dans la municipalité de la paroisse d'Yamachiche en vertu et en exécution de la section quinziesme du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec 1909.

En foi de quoi nous avons apposé nos seings aux présentes à Yamachiche ce seizième jour de décembre en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quinze.

L. P. Allary, Ovila Gendron, Denis Boucher, Adolphe x Dufresne, témoin H. Boucher, Stephen Proulx, Octave Ferron témoin H. Boucher, Désiré Meunier, A. L. Desaulniers, Joseph x Paquin, témoin H. Boucher, Pierre Adélaïde Milot, Phydème Bellemare, Joseph Gagnon, Valère Gagnon, Ephrem Bergeron, Arthur Milot, Napoléon Lapointe, Napoléon Lesteur, Euchariste Lafontaine, Origène Bellemare, Avilz Lesteur, Victor Gélinas, Narcisse Villemure, Charles Gélinas, Arthur Desaulniers, Arthur Gélinas, Hilarion Meunier, Welley Bellemare, Nestor Livernoche, Désiré Villemure, Joseph x Bellemare témoin H. Boucher, Forest Ferron, Eugène Lambert, Joseph Boucher, Ernest Boulanger, Adrien Villemure, Alfred Bellemare, Majorie Lamy, Adélaïde Bellemare, Arthur N. Villemure, Joseph H. Boucher.

Je, soussigné, Hormisdas Boucher, d'Yamachiche déclare solennellement que les noms qui apparaissent au bas de la requête ci-jointe sont les signatures des personnes ainsi nommées; que les dites signatures ont été apposées et données à la dite requête en ma présence à Yamachiche à la date mentionnée dans la dite requête par les dites personnes elles-mêmes; que les dites signatures sont des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse d'Yamachiche et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins.

Et je fais cette déclaration solennelle le croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sans serment, sous l'empire de la preuve en Canada.

(Signé) Hormisdas Boucher

Déclaré devant moi à Yamachiche ce seize de décembre mil neuf cent quinze.

(Signé) A. O. Bellemare N. P. Commissaire de la cour supérieure pour le district des Trois-Rivières.

Je, soussigné, P. G. Bellemare, secrétaire-trésorier de la municipalité de la paroisse d'Yamachiche, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures m'a été remise le seizième jour de décembre, mil neuf cent quinze.

(Signé) P. G. Bellemare Sec.-Trés.
Vraie copie P. G. Bellemare Sec.-Trés.

Avis Public

Aux habitants et électeurs de la municipalité de la paroisse d'Yamachiche.

Avis public est par les présentes donné par P. G. Bellemare, secrétaire-trésorier.

Que la requête ci-dessus signée comme il apparaît ci-dessus, et demandant que le règlement compris dans la dite requête soit soumis à l'adoption des électeurs de cette municipalité en vertu de la section quinziesme du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec 1909 m'a été délivrée et a été reçue par moi le seizième jour de décembre, mil neuf cent quinze.

Qu'en conséquence une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse d'Yamachiche aura lieu le vingt quatrième jour de janvier (1916) mil neuf cent seize à dix heures du matin à la salle de délibérations du conseil de la paroisse, aux fins de tenir un bureau de vote dans le but de décider si le règlement soumis par la dite requête tel qu'il apparaît ci-dessus doit être adopté ou non par les électeurs municipaux de cette paroisse.

Donné à Yamachiche ce vingt septième jour de décembre, mil neuf cent quinze.

(Signé) P. G. Bellemare Sec.-Trés.
Vraie copie P. G. Bellemare Sec.-Trés.

Abbé Jean Lagardère

AUMONIER DE LA 8e DIVISION DE CAVALERIE

HAUT LES CŒURS

(Les larmes consolées—Chants d'épée)

1 vol. in-12 Prix..... 2 francs

PREFACE

Ce livre voudrait n'être qu'un cri d'espérance, une parole consolatrice, un chant d'amour.

A celles qui ont armé leurs époux et leurs fils pour la guerre et qui ont fait au pays l'offre héroïque de leurs tendresses;

A celles qui attendent et qui savent l'angoisse des longues heures passées dans le silence et la solitude du cœur;

A celles qui pleurent au foyer désolé devant l'âtre éteint, auprès des berceaux ou des petits orphelins;

A celles dont le cœur très noble a été broyé quand la mort y a planté la

croix, brisant les plus saints et les plus légitimes liens de l'amitié;

A toutes les femmes qui ont un fils, un époux, un père, un frère, un fiancé, un ami sur le front de nos armées;

A toutes celles-là j'adresse la première partie de mon livre: *Les Larmes consolées*.

Qu'elles écoutent la parole du prétre-soldat qui a vécu les jours de ceux qu'elles aimaient et qu'elles ne cessent jamais d'aimer.

Qu'elles trouvent consolation, résignation et énergie dans le chant religieux et patriotique qu'elles vont entendre.

Qu'elles puisent dans la méditation des paroles évangéliques que je vais commenter, force, espoir, amour...

Quant à ceux qui combattent, qui ont le grand honneur de tenir une épée et ont la bonne fortune d'être encore debout, mutilés, blessés ou bien vivants, qu'ils veuillent me lire aussi.

Il me semble que mes *Chants d'Épée* sont susceptibles de remuer dans leur esprit de nobles pensées, et d'inspirer à leur cœur, la grâce de Dieu aidant, des gestes magnifiques, des actes sublimes.

Je ne suis d'ailleurs que l'écho de leur propre pensée; en me lisant, ils croiront s'entendre eux-mêmes penser tout haut.

Au surplus, ce livre a été pensé en leur compagnie, à cheval, composé sous les obus, écrit dans des villages dévastés ou des gourbis sous bois, et a été donné par tranches, deux fois chaque dimanche, à l'élite de nos bien-aimés Dragons, de nos élégants Chasseurs à cheval, de nos beaux Hussards, de nos savants Artilleurs, de nos Marins des autos-canon, de nos intrépides Chasseurs cyclistes et de nos vaillants Escadrons à pied, devant des autels improvisés dans les tranchées et les bois, ou devant des murs de moulins écroulés, face aux Boches.

Il a donc été vécu sur place et, pour l'écrire, je n'ai eu besoin que d'écouter les héroïques officiers, les dévoués sous-officiers et les chers et grands soldats qui n'ont admis dans leur intimité, m'ont permis de lire à livre ouvert dans leur âme.

Je le déclare devant Dieu, j'ai vécu et je continue à vivre avec eux les plus beaux jours de ma vie.

J. L.
Montréal Librairie Granger et librairie Notre-Dame, Québec Librairie Garneau

10-12 5f
Nicolet, P. Q.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine Session, pour l'adoption d'une loi incorporant "Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge" ayant pour objet l'instruction des enfants, les œuvres de charité, et le progrès et l'avancement, par tous moyens légitimes, de l'éducation, de la religion et de la charité dans toutes et chacune des Provinces de la Puissance au Canada, et accordant à la dite corporation tous les pouvoirs et droits qui peuvent être avantageux, utiles et nécessaires pour le succès des œuvres de la dite corporation.

Nicolet, 9 décembre, 1915.

TESSIER, TRAHAN & LACOURSIÈRE
Procureurs des requérants

Nicolet, P

Bureau : Tél. 509.

Résidence : Tél. 126

Docteur E. BUISSON

CHIRURGIEN-DENTISTE

Bureau ouvert tous les soirs de 7 à 8 heures

20 rue Des Forges, (En haut du magasin 5, 10 et 15c.) Trois-Rivières

Téléphone Bell 058 Résidence 337

Dr J. H. BELAND

CHIRURGIEN-DENTISTE
26a, RUE DES FORGES TROIS-RIVIERES.
(Bloc Carignan)
Bureau ouvert tous les soirs de 7 à 8 heures.
Dimanche par engagements

Bureau : Tél. 703. Rés. : Tél. 200

Dr Eugène Bourgeois

CHIRURGIEN-DENTISTE
Bureau ouvert tous les soirs de 7 à 8 hrs
37a rue Des Forges, Trois-Rivières.
(Porte voisine du théâtre "Bijou")

AVOCATS

CHARLES BOURGEOIS, B. A., LL. M.

Avocat
6, rue St-Joseph, Tél. 233

JOSEPH BARNARD

AVOCAT
3 rue Hart, Tel. 410
Résidence : 17 rue St-Pierre, Tel. 434

GEO. HENRI ROBICHON

Avocat
Bureau : Edifice Banque Hochelaga,
Trois-Rivières

P. N. MARTEL, AVOCAT

61 Bonaventure, Tél. Bell 61
Les Trois-Rivières.

M. L. DUPLESSIS

Avocat
4, rue St-Joseph, Tél. Bell 65
Les Trois-Rivières

Frs Desilets Aug. Desilets

DESILETS & DESILETS

Avocats
25 - Rue Alexandre, - 25
Tel. Bell 511 Trois-Rivières

BRUNO MARCHAND

Avocat
30 rue Alexandre Tél. Bell 585
Trois-Rivières.

ALBERT GRENIER, LL. L.

AVOCAT
St-Tite de Champlain, P. Q.
Tél. Bell 63 B. P. Boite 42

A. R. Caron, L. L. L.

AVOCAT
Rue St-Aimé, LOUISEVILLE, P. Q.
(Près de la Gare)

E. H. GERMAIN,

Ingénieur Conseil et Entrepreneur
Travaux Publics
Projets de Chemins de fer, Aqueducs
et tous travaux d'hydrauliques tels
que Dignes et développement de ponts,
voies fluviales, Plans et devis de Ponts
en fer et en béton armé. Etudes sur
la stabilité des constructions, des fon-
dations et des planchers d'entrepôts,
Edifices Publics et Privés,
23 années de pratique active.
Architectes adjoints
ASSELIN & BROUSSEAU
171 NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

Charles Lafond Ern. L. Denoncourt
Tél. 453 Tél. 110

Lafond & Denoncourt

ARCHITECTES
Bureau : 15 rue Bonaventure, Tél. 153
Trois Rivières.

NOTAIRES

Boite de Poste 154 Tel. 235
J. A. LEMIRE, LL. L.
Notaire

Cessionnaire des Greffes des Notaires
P. O. Guillet et P. L. Hubert

Assurances et Argent à Preter
40 Alexandre (Coin Hart)
Trois-Rivières

Telephone 491

J. A. TRUDEL

Notaire
Argent à preter. Agent d'Immeubles
Coin Hart et Alexandre,
Bureau : 30 Alexandre, 3-Rivières

Téléphone Bell 61

J. Alphonse Ferron

NOTAIRE
Rue St-Aimé ou de la Gare,
LOUISEVILLE P. Q.

Téls Main. 2005-4007.

Les Agences de Voyages Jules Hone

Continuant les affaires de
Hone & Rivet

9 Boulevard St-Laurent, Montréal.

(Toutes les lignes de bateaux et de chemins de
fer représentées.)

Roberval

Mme E. Lamy, M. D. Chambord
Lac St-Jean donna ces jours derniers
naissance à une fille portant les noms
Marie Cécile Irène. Parrain, M. Frs-
Xavier Herviac Agent C. P. R. mar-
rine Cécile Lamy, d'Yamachiche
tante de l'enfant.

Courrier de la Cité

M. l'échevin Ryan a été choisi à la dernière séance du conseil pour représenter la ville à la convention de l'Association des améliorations publiques qui se tiendra à Ottawa le 29 janvier courant.

Les autorités se plaignent que le théâtre que l'on est actuellement à construire, rue Bonaventure n'offrent pas le nombre d'issues voulu par les règlements concernant les incendies. Le public a droit à la protection des législateurs et l'on devrait y voir.

Le projet de loi relatif aux amendements à notre charte vient d'être approuvé par les membres du conseil et a été transmis au Comité des Bills Privés à la Législature de Québec. M. le maire a assuré l'échevin Rivard que le projet de loi serait soumis à l'approbation des contribuables, lorsqu'il viendrait devant le comité. Les citoyens attendent.

Le rôle d'évaluation pour la nouvelle année a été déposé ces jours derniers et les plaintes faites seront entendues à la prochaine séance régulière du conseil, soit le 17 janvier courant.

Le concert donné par les jeunes amateurs trifluviens mardi soir, au profit du club de Raquette Lavolette, a obtenu le succès auquel on s'attendait. L'auditoire était nombreux et les jeunes artistes se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup de talent.

On prête à la Three Rivers Traction l'intention d'acheter les autobus faisant le service entre le Cap et la ville afin d'établir une ligne temporaire entre le Cap et la Pointe du Lac. Le service des autobus n'existerait qu'à la limite de la ville et il y aurait raccordement avec les tramways.

La patinoire qui existait l'an dernier sur le terrain de l'ancien Lavolette vient d'être réouverte au public cette année encore. La glace y est habituellement magnifique et les patineurs trifluviens s'y rendent en assez grand nombre tous les jours.

La Chambre de Commerce doit faire une dernière tentative auprès des autorités du Pacifique pour obtenir la réinstallation des trains voyant entre Québec et Montréal et passant à Trois-Rivières à sept heures et huit heures moins quart respectivement.

La Compagnie des Tramways a commencé depuis quelque temps à faire enlever la neige dans les rues où passent les chars. C'est la première fois ici que nous assistons à l'enlèvement de la neige dans nos rues.

Dame rumeur annonce pour le 10 janvier 1916 le mariage de Mlle Bernadette Camille Freynet avec M. Bomman Sheppard Atkins, ingénieur civil de Boston.

Reconnaissance

Au Sacré-Cœur pour une très grande faveur obtenue durant la prohibition.

UNE PAUVRE FEMME.

Concert des Raquetteurs

Mardi soir à l'Hôtel de ville, beau concert donné par les amateurs trifluviens au bénéfice de notre populaire club de raquettes le "Lavolette."

La salle a salué de ses sympathiques applaudissements Mlle Fernande Genest, MM. Oscar Hamel et Ernest Turcotte qui ont exécuté respectivement et avec succès des morceaux de piano, violon et chant. Dans des duo et dans une opérette: "La leçon de Chant" MM. Albert Bédard et Jacques Quesnel ont remporté leurs succès habituels. "Pattes Blanches", opérette comique a été très bien interprétée par MM. J. B. Héon et J. Quesnel. Les organisateurs de ce joli concert, et les musiciens amateurs qui en ont fait les frais, méritent toutes nos félicitations.

PERDU

Une paire de lunettes en or. La personne qui les aurait trouvés, voudra bien les rapporter au Bureau du "Bien Public", 3 rue Hart.

C. O. C.

Dimanche à 2 hrs p. m. assemblée mensuelle du syndicat mixte. Tous les membres sont priés d'être présents afin de voir à l'organisation de la grande partie de Whist qui aura lieu mardi le 25 janvier courant.

Mardi prochain le 11 janvier 1916

Sera joué le drame canadien de "Un petit fils de Pierre Gagnon" aux salles de la C. O. C. à huit heures. Venez en grand nombre, venez tous! L'Association Catholique des Ouvrières mérite votre encouragement et nos acteurs si dévoués du Cercle Valiquette sauront vous faire passer une agréable soirée. Le nombre des billets étant limité, n'attendez pas à la dernière heure. Donc à mardi soir!

La partie de Whist qui devait se donner par les membres du syndicat mixte dans le mois de décembre a été remise à mardi le 25 janvier. Tous les employés de magasin et de bureau apprendront cette nouvelle avec plaisir car tous voudront y concourir en offrant sa part de dévouement. Déjà bon nombre de dames favorables au mouvement ont préparé de leurs mains de jolis cadeaux qui, seront donnés en prix. Les membres de l'organisation de cette partie de carte voyant l'activité d'un chacun sont assurés du succès, aussi ce sera une partie des plus goûtées de la saison.

A voté pour la prohibition

On nous prie d'annoncer que M. J. L. Johnson a voté pour la prohibition. Il est possible que ce nom ait été enregistré sous celui de Jackson sur la liste de votation.

Joli calendrier

La maison Williams, pharmacien, a fait distribuer à ses pratiques un joli calendrier qui est très apprécié. Merci de l'envoi.

Ste-Angèle de Laval

NOUVEAU MARGUILLER
Il nous fait plaisir d'annoncer que M. Joseph Bourgeois a été élu marguillier. Nos félicitations.

Décès

Mercredi soir, décédait Joseph, Louis, enfant d'Alfred St-Pierre, âgé de trois ans.
Sépulture après-midi à 3 heures.
Nos sympathies à la famille.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Ephrem Teasdale, ancien clerc du marché aux denrées.
Son service aura lieu samedi matin, à l'église St-Philippe.
Nos sincères condoléances.

Accusé de réception

MM. Chs. Hamelin & Fils, Anselme Dubé et Laurin & Cie nous ont adressé leurs calendriers de l'année, qui ne le cèdent en rien, au point de vue artistique, à ceux des années précédentes. Nos remerciements.

On demande un associé

Avec un capital de \$1,500.00, dans un commerce de lait, beurre et provisions, bien établi dans cette cité. Grands avantages, gros profit.
S'adresser au bureau du "Bien Public",
G. L.
3 rue Hart

EN PROMENADE

Monsieur Joseph Trempe et sa jeune fille Marie Ange passent une huitaine à Maskinongé St-Justin et St-Cuthbert chez des parents et amis.

Dame Vve Léon Mongrain est allée passer le jour de l'An chez son père, à saint Narcisse.

Mlle Emma Blouin est allée prendre une vacance de huit jours dans sa famille à Berthier.

Brillants succès

AUX DERNIERS EXAMENS DE L'ECOLE DE PIANO PARIS MONTREAL

Mlle Annette Béatrice Bellefeuille fille de Mme Vve Philippe Bellefeuille et élève de Mlle B. Larivière professeur de piano de la rue Volontaire vient d'obtenir après de brillants examens son diplôme supérieur avec grande distinction à l'École de Piano Paris Montréal. Cette école qui a pour but de préparer les élèves au professorat, a été fondée à Montréal en 1898 par Mlle Victoria Cartier officier d'Instruction Publique Paris est affiliée à l'École de Paris. L'École de Piano Paris Montréal est sous le haut patronage de Lady Laurier, Madame R. Dandurand, Sir Lomer Guoin Hon. L. O. Taillon, Hon. R. Dandurand, Hon. Boucher de la Bruyère.

Mlle Larivière a donc raison d'être fière du beau succès obtenu par son élève et nous sommes heureux de présenter à Mlle Bellefeuille nos plus sincères félicitations.

M. T. Monette est allé passer le Jour de l'An dans sa famille à Montréal et à Shawinigan Falls.

M. G. A. Mitle, de Chicago, était de passage à Trois-Rivières au commencement de la semaine.

M. Raoul Decary, de Montréal était ici mardi, par affaires.

M. Howard Edie, de Sherbrooke était de passage en notre ville lundi.

M. D. Baribeau, de Montréal, a passé quelques jours ici cette semaine.

M. et Mme Emilien Robert et leur fille Stella de Montréal, sont en promenade cette semaine, chez leurs parents aux Trois-Rivières.

Conseil de Ville

SEANCE REGULIERE DU 3 JANVIER 1916

Etaient présents Son Honneur le Maire, l'Hon. J. A. Tessier et MM. les échevins Beaulac, Ryan, Rivard et Bettez.

Les minutes de l'assemblée précédente sont adoptées après lecture.

Le Conseil adopte le rapport du contrôleur au 30 novembre 1915.

Il est proposé par l'échevin Ryan secondé par l'échevin Bettez que le bill concernant les amendements à la charte de la cité des Trois-Rivières et qui a été transmis au Comité des Bills Privés à Québec sont adoptés par le Conseil

M. Beaulac était opposé à plusieurs des amendements mentionnés dans le bill, entr'autres, l'abolition de la qualification foncière pour les échevins, la rémunération des commerçants de liquors etc. etc., demande le vote.

Pour la motion: MM. les échevins Ryan, Bettez, et Rivard.
Contre: M. Beaulac.

M. Rivard: je suis en faveur de la motion, mais je comprends que les amendements seront soumis aux contribuables.

Son Honneur ajoute que le peuple sera consulté quand le bill viendra devant le comité.

Il est proposé par M. Ryan, secondé par M. Bettez que M. Bigué soit chargé de représenter le Conseil. Re Bill Chs Bourgeois et autres.

Le Conseil achète la propriété Bolland, située près de l'aqueduc au prix de \$2300.00.

Les échevins prendront en considération les plaintes portées contre le rôle d'évaluation à la prochaine séance régulière du conseil.

La séance est levée.

Courrier

Maskinongé

Décès.—La semaine dernière, à l'âge de 10 ans est décédée Marie-Adrienne, enfant bien-aimée de M. Joseph Trudel, cordonnier, et de Dame Zulma Sicard, du village de Maskinongé.

Funérailles des plus imposantes.—Le 30 décembre, après une longue maladie des plus cruelles et douloureuses, soufferte très chrétiennement munie, des secours de notre Mère, la Sainte Eglise Romaine, parfaitement soumise et résignée à la volonté de Dieu, s'est endormie pieusement dans le Seigneur, Dame Marie-Anne Oliva Lavalée, épouse de Sieur Alexandre Doucet, cultivateur, de la concession du Pied du Coteau, à l'âge de 41 ans et 9 mois et dont les funérailles très solennelles, ont eu lieu, lundi, le 3 janvier au milieu d'un grand nombre de personnes, si l'on tient compte de la température et du mauvais état des chemins.

Monsieur le Chanoine J. F. Bédard a chanté le service, assisté de Rév. Jos. Fleury et du Rév. Ed. E. Bédard comme sous-diacre.

Deux Révérendes Religieuses Sœurs de la défunte assistaient au service, M. Odilon LeBrun marchand, beau-frère de M. Doucet, conduisait le convoi funèbre. Les porteurs: Monsieur Louis et Arsène Lavalée, frères, Eugène Doucet et Noé Marcoux beaux-frères.

Mesdames Théophile Sicard et Odilon LeBrun firent la collecte durant le service. Outre les parents précités, conduisaient le deuil: Alexandre Doucet et son jeune fils, Monsieur et Madame Albert Gravel, de Louiseville, et plusieurs autres parents dont nous n'avons pu nous procurer les noms.

Autre décès, Dame Veuve Jean Baptiste Boucher, décédée lundi chez son gendre, M. Joseph Bélisle, à l'âge de 77 ans, et dont les funérailles ont été célébrées mercredi matin le 5 courant.

Actualité.—Quatorze mariages, quatre-vingt-cinq baptêmes et quarante-six décès 24 adultes et 22 enfants, tel en est le nombre, pour l'année 1915, dans la paroisse de St-Joseph de Maskinongé.

Louiseville

Le docteur Louis Auger de Worcester Mass en promenade à Louiseville chez son frère le Dr Chs Lemaitre Auger et chez sa sœur Mme Edouard Pratte.

M. Alfred Lambert et son épouse chez leur frère M. Louis Lambert pour le temps des fêtes

Le Docteur E. Lambert de Montréal chez sa mère au Jour de l'An.

M. l'avocat Gédéon Bédard et Mme Bédard en visite à Montréal ainsi que Mlle Eliane Hamelin.

Mme A. Fortier aux Trois-Ri-

Le plaisir de refaire sa santé

Le Sanatorium des Trois-Rivières assure à ses hôtes avec le confort moderne et le bien-être du chez soi, tous les traitements usités dans les Stations Thermales d'Europe et des Etats-Unis. (Vichy, Aix les Bains, Mont-Clemens, etc.) Bains électriques, Bains turcs, de lumière et d'air chaud, Bains d'eau minérale, Douches, Ozone, Rayons X, Massages, Gymnastique, etc.

Neurasthénie, Rhumatismes, Diabète, Dyspepsie, Névralgies, Maladie des reins et de la vessie, Maladie des femmes, Intoxications par l'alcool, la morphine, etc. Eaux minérales naturelles radio-actives

Vingt années de succès

POUR PROSPECTUS ILLUSTRÉ : ADRESSEZ :

SANATORIUM, TROIS-RIVIERES, P. Q., Canada.
Téléphones : 161 et 534

Consultation de 1 à 4 et de 7 à 8 hrs p. m. Consultation sur rendez-vous de 10 à 11 hrs a. m.

Docteur C. A. Bouchard

CHIRURGIEN

Ancien Interne à l'Hôpital St-Joseph de Paris.

Membres de la Société Anatomique de Paris.

Chirurgie générale—Maladies des voies urinaires—Maladies des femmes
28, Des Forges. (En face du Marché) Tél. 599. Trois-Rivières.

vières avec ses enfants.

M. et Mme Hector Bédard en promenade chez M. le notaire Rouleau à St-Barthelemy.

M. le Dr A. Nadeau et Mme Nadeau de la Beauce chez leur mère: Mme veuve Henri Bédard

Le Docteur Rom. Hamelin de Montréal chez sa sœur Mme Gustave Caron au Jour de l'An.

M. Alexandre Lesage à Montréal pour visiter sa famille.

Les soirées dramatiques et musicales qui seront données à l'Académie de nos RR. Frères dans quelques jours et que nous annoncerons seront certainement un régal pour les amateurs; on nous en prédit d'avance un grand succès.

M. le Docteur Auger de St-Paul de Chester et Mme Auger chez leur beau-frère M. Edouard Bédard avec leurs enfants

M. Edouard Saucier de Montréal dans sa famille ainsi qu'un grand nombre d'autres visiteurs.

Les excursions de Noël et du Jour de l'An ont amené dans nos familles beaucoup d'anciens concitoyens; qui un frère ou une sœur, qui un fils ou une fille éloignés heureux de venir se joindre aux agapes familiales. En ces jours de réjouissances nous oublions un instant que le canon gronde là-bas et que les foyers sont déserts; mais nous n'apprécions pas encore assez que le Canada est privilégié en ce moment.

St-Severin

"LABOR IMPROBUS OMNIA VINCIT".
"UN TRAVAIL PERSEVERANT VAINCRA TOUT".

Notre petite paroisse communément si simple et si modeste en ses cérémonies religieuses, se parait d'une somptuosité toute naturelle pour célébrer d'une manière vraiment éclatante, la fête de Noël. Depuis déjà longtemps nous désirions entendre de ces chants qui transportent l'âme et qui font l'orgueil de nos grandes cathédrales.

Enfin notre désir s'est réalisé! Grâce à l'habile direction et au travail persévérant de notre distingué organiste Mlle Berthe Déglise, nous avons eu le plaisir de goûter les charmes de la vraie mélodie tout en assistant aux exercices de Noël. Notre nouvelle organiste avec le talent qu'on lui connaît, se montra à la hauteur de sa position, en mettant à exécution une messe à plusieurs voix.

Nous devons tous nos remerciements à notre musicienne et enthousiasmée par les succès remportés cette année, nous espérons qu'elle continuera ce qu'elle vient de commencer.

Nous devons aussi nos plus sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu prêter leur concours pour le succès de la fête.

"BENEDICTUS"

Nouvelle revue

Montréal, 6.—On prête à M. Ernest Bilodeau, de la rédaction du "Devoir", dont le "Canadien Errant" vient d'atteindre sa cinquième édition, l'intention de publier prochainement une revue littéraire bi-mensuelle, dont le prix d'abonnement ne sera que de soixante-quinze sous par année. La nouvelle publication paraîtra vers le 25 décembre courant, et sera adressée à toutes les personnes qui en auront fait la demande par écrit à "Revue", casier postal 234, Montréal.

Pous vos habillements allez chez Bondy & Beaujac, coin des rues Ste-Marie et Bonaventure.

Hôpital Bourgeois

Médecine, Chirurgie Générale, Maladie de la Gorge, du Nez et des Oreilles, Accouchements, Rayon X, Radiographie par les appareils les plus nouveaux, Electricité Médicale, (Haute fréquence).

Ambulance-Automobile pour le transport des malades à l'Hôpital ou ailleurs.

Pour appeler l'ambulance

Téléphone No. 17

Pour toutes informations s'adresser à

Georges Bourgeois, M. D. C. M.

C. Ernest Cross, M. D. C. M.

PROPRIETAIRES.

47 et 49 Ave. Lavolette

TROIS-RIVIERES.

Tél. 176. Boite Postale 83

(Province de Québec.)

(District de Nicolet, No. 20)

Cour Supérieure

Dame Lucie St-Laurent de la ville de Nicolet, épouse comme en biens de Thomas Caron, charretier, aussi de la dite ville de Nicolet, et la dite dame Lucie St-Laurent dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes, demanderesse vs le dit Thomas Caron, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 27 décembre 1915.

Nicolet, 27 Décembre 1915

W. Camirand

</